

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981
(39^e SEANCE)

COMpte RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Vendredi 31 Octobre 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LUCIEN VILLA

1. — **Hommage à la mémoire d'un ancien député** (p. 3393).
MM. le président, Charretier, ministre du commerce et de l'artisanat.
2. — **Loi de finances pour 1981 (deuxième partie)**. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3394).

Commerce et artisanat (suite).

Etat B.

Titre III. — Adoption (p. 3394).

Titre IV. — Les crédits du titre IV sont réservés jusqu'après l'examen du titre VI.

Etat C.

Titre VI (p. 3394).

Amendements n^{os} 28 de la commission de la production et 125 du Gouvernement: MM. Maujoui du Gasset, rapporteur pour avis de la commission de la production; Charretier, ministre du commerce et de l'artisanat; Alain Bonnet, rapporteur spécial de la commission des finances. — Retrait de l'amendement n^o 28; adoption de l'amendement n^o 125.

Adoption du titre VI modifié.

Etat B.

Titre IV (précédemment réservé) (p. 3395).

Amendement n^o 122 de M. Alain Richard: Mme Jacq, MM. le rapporteur spécial, le ministre. — Retrait.

Amendement n^o 124 du Gouvernement: MM. le ministre, le rapporteur spécial. — Adoption.

Adoption du titre IV modifié.

Article 44 (p. 3395).

MM. le rapporteur pour avis, le ministre, Rigout, Hauteœur.
Adoption de l'article 44.

Après l'article 44 (p. 3396).

Amendement n^o 120 de M. Mancel: MM. Maujoui du Gasset, le rapporteur spécial, le ministre. — Adoption.

Commerce extérieur.

M. Pierret, rapporteur spécial de la commission des finances.
M. Mayoud, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Millon,
Bordu,
M^{me} Louise Moreau.

MM. Cointat, ministre du commerce extérieur; le rapporteur spécial.

Réponses de M. le ministre aux questions de:

MM. Millon, Bouvard.

Les crédits concernant le commerce extérieur sont inclus dans les crédits inscrits à la ligne « Economie et budget: III. — Economie », qui seront mis aux voix lors de l'examen des crédits concernant l'économie.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

3. — **Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat après déclaration d'urgence** (p. 3407).
4. — **Dépôt de projets de loi adoptés par le Sénat** (p. 3408).
5. — **Ordre du jour** (p. 3408).

PRÉSIDENCE DE M. LUCIEN VILLA,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

HOMMAGE A LA MEMOIRE D'UN ANCIEN DEPUTE

M. le président. J'ai le regret (Mmes et MM. les députés se lèvent) de porter à la connaissance de l'Assemblée le décès de notre ancien collègue André Picquot, député de Meurthe-et-Moselle de 1961 à 1968 et de 1974 à 1978.

En hommage à sa mémoire, je vous invite à vous recueillir quelques instants. (Mmes et MM. les députés observent une minute de silence.)

M. Maurice Charretier, ministre du commerce et de l'artisanat. Monsieur le président, le Gouvernement s'associe à l'hommage de l'Assemblée.

— 2 —

**LOI DE FINANCES POUR 1981
(DEUXIEME PARTIE)**

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981 (n° 1933, 1976).

COMMERCE ET ARTISANAT (suite)

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère du commerce et de l'artisanat.

Ce matin, nous avons terminé les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Commerce et artisanat ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

- « Titre III : 307 655 francs ;
- « Titre IV : 45 016 793 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.

- « Autorisations de programme : 137 320 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 95 100 000 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. A la demande de la commission des finances, les crédits du titre IV sont réservés jusqu'après l'examen du titre VI.

Sur le titre VI de l'état C, je suis saisi de deux amendements, n° 28 et 125, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 28, présenté par M. Maujoui du Gasset, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, est ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de 5 000 000 de francs. »

L'amendement n° 125, présenté par le Gouvernement, est ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de 2 500 000 francs. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour soutenir l'amendement n° 28.

M. Joseph-Henri Maujoui du Gasset, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le commerce et l'artisanat. Cet amendement, qui vise les dotations du chapitre 64-01, a pour objet d'assurer un meilleur contrôle des dépenses publiques en limitant les transferts de crédits du titre VI au titre IV, auxquels donne lieu chaque année la gestion des crédits d'aide au commerce et à l'artisanat en zones sensibles.

En dépit des règles très strictes posées à cet égard par l'ordonnance du 2 janvier 1959, des transferts importants sont effectués en cours d'année entre ces deux titres.

Malgré l'effort de clarification entrepris à l'initiative de la commission de la production, 14 millions de francs ont été transférés en 1979, et 10 millions en 1980.

La répartition des crédits proposée pour 1981 me paraît devoir encore conduire à de tels transferts dont la régularité est douteuse.

Le vote de l'amendement n° 28 permettrait de limiter cette pratique. Bien entendu, s'il devait être adopté, je demanderais au Gouvernement de bien vouloir, par amendement, rétablir les crédits correspondant au chapitre 44-04, chapitre d'imputation de ces dépenses.

Si vous estimez, monsieur le ministre, que notre évaluation à 5 millions de francs est trop importante, la commission est ouverte à toute proposition qui permettrait de mieux cerner la réalité de l'utilisation des crédits.

M. le président. La parole est à M. le ministre du commerce et de l'artisanat, pour donner l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 28 et pour soutenir l'amendement n° 125.

M. Maurice Charretier, ministre du commerce et de l'artisanat. Monsieur le président, le Gouvernement, sensible aux observations qui lui avaient été présentées lors de la discussion du budget pour 1980, y a fait droit.

Une nouvelle nomenclature a ainsi permis de rétablir ce que vous souhaitiez, monsieur le rapporteur pour avis, concernant une meilleure lecture des crédits des titres VI et IV.

Vous demandez aujourd'hui de réduire de 5 000 000 de francs les crédits de paiement et les autorisations de programme du titre VI. L'amendement du Gouvernement tend à limiter cette réduction à 2 500 000 francs, étant bien entendu qu'il s'agit avant tout d'assurer l'efficacité de l'action gouvernementale en zones sensibles.

Je vous demande donc, monsieur le rapporteur pour avis, de retirer votre amendement et d'accepter celui du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances sur ces deux amendements ?

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le commerce. La commission des finances est favorable à l'amendement n° 28, mais selon elle, la distinction entre ces deux types d'action est assez imprécise. Depuis plusieurs années, le Gouvernement procède en cours d'exercice à des annulations sur le chapitre 64-01 et ouvre des crédits supplémentaires d'un montant équivalent au chapitre 44-04. Une telle opération revient, selon nous, à transférer des dotations d'un titre à un autre en violation des règles très strictes posées par la fameuse ordonnance du 2 janvier 1959, portant loi organique relative aux lois de finances en matière de virements et de transferts.

A l'initiative de la commission de la production et avec l'accord de la commission des finances, le Parlement avait, l'an dernier, à l'occasion de la discussion du projet de loi de finances pour 1980, anticipé sur les transferts éventuels à venir en adoptant deux amendements, l'un réduisant la dotation du chapitre 64-01, l'autre majorant corrélativement celle du chapitre 44-04.

En dépit de cette précaution, de nouveaux transferts ont eu lieu en 1980 entre ces deux chapitres. Aussi la commission de la production renouvelle-t-elle la position qu'elle avait adoptée l'an dernier en proposant un nouvel abatement sur les crédits du chapitre 64-01, laissant, en raison des dispositions de l'article 40 de la Constitution, le soin au Gouvernement de déposer un amendement d'augmentation corrélatrice de la dotation du chapitre 44-04.

Vous avez, monsieur le ministre, très courtoisement mis en cause ce matin les remarques de la commission des finances sur les dépenses affectant le commerce, qui figurent sur d'autres budgets, que le vôtre, mais avec un tel raisonnement, toute dépense est comptabilisée deux fois : une fois à l'occasion du budget sur lequel elle est inscrite et une autre fois à l'occasion de l'examen du secteur économique qu'elle concerne. La diminution des crédits que j'ai constatée porte sur des éléments constants. Il s'agit de confronter le montant des crédits consacrés au commerce dans le budget de votre ministère en 1980 et 1981, et seulement de cela.

Il y avait — me semble-t-il — un malentendu car les chiffres que j'ai cités ce matin, dans mon rapport au nom de la commission des finances, sont exacts.

La commission des finances était favorable à l'adoption de l'amendement de la commission de la production et des échanges mais je pense que si elle avait été saisie de l'amendement n° 125 elle aurait accepté le chiffre proposé par le Gouvernement.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Joseph-Henri Maujoui du Gasset, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, compte tenu de votre compréhension, je retire l'amendement de la commission de la production et des échanges au bénéfice de celui du Gouvernement.

M. le président. L'amendement n° 28 est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° 125.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI, modifiées par l'amendement n° 125.

(Les autorisations de programme du titre VI, ainsi modifiées, sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI, modifiés par l'amendement n° 125.

(Les crédits de paiement, ainsi modifiés, sont adoptés.)

M. le président. Nous en revenons au titre IV précédemment réservé.

Sur le titre IV de l'état B, M. Alain Richard et les membres du groupe socialiste et apparentés, ont présenté un amendement n° 122 ainsi rédigé :

« Diminuer les crédits de 3 000 000 de francs. »

La parole est à Mme Jacq.

Mme Marie Jacq. Cette demande de suppression de crédits destinés à la formation professionnelle des artisans répond à deux préoccupations :

Premièrement, obtenir des pouvoirs publics un réexamen des conditions d'utilisation des sommes prélevées au titre de la taxe d'apprentissage — 2 300 millions de francs en 1979 — dont on ignore la destination, à l'exception des sommes versées directement au Trésor public ;

Deuxièmement, appeler l'attention des pouvoirs publics sur le souhait de nombreux jeunes artisans que ne soit pas donné aux chambres de métiers un monopole sur les actions de formation, en particulier dans le domaine de l'initiation à la gestion.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Cet amendement a été déposé trop tardivement et la commission des finances n'a pas pu l'examiner.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre du commerce et de l'artisanat. Je suis étonné, au sens littéral du terme, de cet amendement puisque l'action du Gouvernement, en cela soutenue d'ailleurs par votre groupe, madame, tend précisément à mettre l'accent sur la priorité de l'action de formation.

Par conséquent, il serait tout à fait contradictoire, voire incohérent — pardonnez-moi le terme — de vouloir à la fois mettre l'accent sur les besoins de formation et demander au Gouvernement de réduire les crédits.

En outre, je tiens à dissiper une confusion, si tant est qu'elle puisse exister. Il ne s'agit nullement de conférer aux chambres de métiers le monopole de cette formation puisque les organisations professionnelles seront étroitement associées à l'élabo-ration du programme de formation.

Je demande donc à Mme Jacq de bien vouloir retirer l'amendement n° 122.

M. le président. La parole est à Mme Jacq.

Mme Marie Jacq. Cet amendement n'est pas dirigé contre la formation continue et je suis sûre que M. le ministre l'a bien compris. Nous voulons seulement obtenir des pouvoirs publics un réexamen des conditions d'utilisation des sommes prélevées.

Il sait très bien comment et à qui est versée la taxe d'apprentissage dans la plupart des entreprises. C'est contre cet état de choses que nous nous élevons et non, évidemment, contre la formation continue des artisans dont nous voterons certainement les crédits.

M. le président. La parole est à M. le ministre du commerce et de l'artisanat.

M. le ministre du commerce et de l'artisanat. Je constate avec satisfaction que nous sommes d'accord sur le principe. Il y avait un malentendu sur les modalités ; j'espère l'avoir réglé.

M. le président. Madame Jacq, maintenez-vous votre amendement n° 122 ?

Mme Marie Jacq. Non, monsieur le président.

M. Emmanuel Hamel. Nous louons cette sagesse !

M. le président. L'amendement n° 122 est retiré.

Sur le titre IV de l'état B, le Gouvernement a présenté un amendement n° 124 ainsi rédigé :

« Majorer les crédits de 2 500 000 francs. »

La parole est à M. le ministre du commerce et de l'artisanat.

M. le ministre du commerce et de l'artisanat. Cet amendement tend à rétablir les crédits de fonctionnement pour les zones sensibles. Il s'agit d'une mesure de corrélation.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement, mais je pense qu'elle se serait prononcée favorablement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 124.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV, modifié par l'amendement n° 124.

(Le titre IV, ainsi modifié, est adopté.)

Article 44.

M. le président. J'appelle maintenant l'article 44 rattaché à ce budget.

B. — Autres mesures.

« Art. 44. — La loi n° 72-857 du 13 juillet 1972 modifiée par les lois n° 73-1192 du 27 décembre 1973 et n° 77-531 du 26 mai 1977 est prorogée d'un an à compter du 1^{er} janvier 1981. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Joseph-Henri Maujoui du Gasset, rapporteur pour avis. Tout au long de cette discussion, il a été question de l'aide spéciale compensatrice, qui a donné des résultats remarquables. Considérant que la prorogation d'un an seulement risquait d'être insuffisante et d'entraîner une rupture trop brutale, la commission de la production avait déposé un amendement tendant à la porter à deux ans. La commission des finances l'a déclaré irrecevable.

Monsieur le ministre, qu'advient-il de l'aide spéciale compensatrice au terme de l'année 1981 ? Disparaîtra-t-elle ? Sera-t-elle maintenue ?

M. le président. La parole est à M. le ministre du commerce et de l'artisanat.

M. le ministre du commerce et de l'artisanat. Ce matin, M. Charles Millon a clairement posé les principes d'une réflexion sur la destination de l'aide spéciale compensatrice. Je les ai retenus.

Je me permets de rappeler que cette aide a bénéficié, depuis sa création, à quelque 75 000 commerçants et artisans pour un montant total qui, en 1980, s'élèvera à 3 milliards de francs environ.

Lorsque le Gouvernement vous propose d'en proroger l'application d'un an, il ne s'agit pas pour lui d'élu-der la difficulté. Il va de soi que nous devons ensemble réfléchir sur une nouvelle définition de cette aide et sur le bilan qu'il faut en dresser. Voilà pourquoi une prorogation d'un an a été proposée.

Compte tenu des explications que j'ai données ce matin à la tribune, je demande le retrait de cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Rigout.

M. Marcel Rigout. Si M. Maujoui du Gasset retire son amendement, le groupe communiste le reprendra.

Nous avons d'ailleurs proposé de proroger de cinq ans l'aide spéciale compensatrice. Nous ne sommes donc pas hostiles à une prorogation de deux ans — même si elle nous paraît insuffisante — qui offrirait aux ayants droit un temps supplémentaire pour vérifier ce que sera leur retraite.

M. le président. La parole est à M. le ministre du commerce et de l'artisanat.

M. le ministre du commerce et de l'artisanat. Je précise, pour dissiper toute confusion, qu'il n'y a pas d'amendement en discussion.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Joseph-Henri Maujōan du Gasset, rapporteur pour avis. Effectivement, un amendement avait été déposé, mais ayant été déclaré irrecevable, il ne peut être repris.

Je remercie M. le ministre des précisions qu'il a apportées et j'espère bien que les dispositions qui ont donné beaucoup de satisfaction aux artisans et aux petits commerçants ne disparaîtront pas brutalement.

M. le président. La parole est à M. Hauteœur.

M. Alain Hauteœur. La procédure d'irrecevabilité est tellement contraignante que nous sommes obligés de nous livrer à de véritables acrobaties pour obtenir que le Gouvernement prenne des engagements en matière budgétaire.

Dans le cas qui nous occupe, l'amendement auquel on se réfère a été déclaré irrecevable, mais M. le ministre du commerce et de l'artisanat pourrait-il prendre l'engagement de présenter devant l'Assemblée, avant la prochaine discussion budgétaire, les conclusions auxquelles il sera parvenu au terme de sa réflexion ?

M. le président. La parole est à M. le ministre du commerce et de l'artisanat.

M. le ministre du commerce et de l'artisanat. Considérant que le rôle du Parlement en matière de concertation et de préparation des textes est essentiel, je m'engage à vous soumettre les résultats de l'analyse à laquelle nous procéderons et à vous informer, bien sûr, de la nouvelle destination de l'aide spéciale.

M. le président. La parole est à M. Rigout.

M. Marcel Rigout. J'ignorais que l'amendement tendant à proroger de deux ans l'application de la loi avait été déclaré irrecevable, mais je sais que ce sort a été réservé à l'amendement du groupe communiste qui proposait une prorogation de cinq ans. Puis-je connaître les raisons de ces décisions ?

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Joseph-Henri Maujōan du Gasset, rapporteur pour avis. La commission des finances a opposé l'article 98 du règlement, qui fait référence à l'article 40 de la Constitution, à notre proposition dont l'adoption aurait permis d'y voir plus clair. Mais, compte tenu des précisions apportées par M. le ministre, je n'insiste pas.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 44.

(L'article 44 est adopté.)

Après l'article 44.

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 120, présenté par M. Mancel, tendant à introduire un article additionnel après l'article 44.

Cet amendement est ainsi rédigé :

« Après l'article 44, insérer le nouvel article suivant :

« Dans le troisième alinéa de l'article 1601 du code général des impôts, relatif à la taxe pour frais de chambres de métiers, la somme de 200 francs est substituée la somme de 240 francs. »

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Joseph-Henri Maujōan du Gasset, rapporteur pour avis. Mon collègue M. Mancel, empêché, m'a demandé de défendre son amendement. Je le ferai à titre personnel, et non en tant que rapporteur.

Cet amendement tend à porter le maximum du droit fixe de 200 francs à 240 francs, soit une augmentation de 20 p. 100.

Cette majoration est nécessaire pour faire face non seulement à l'augmentation de l'indice des prix mais également au développement des actions confiées aux chambres de métiers, en vue d'aider au développement du secteur artisanal.

Au cours de l'année 1980, le Gouvernement a décidé un ensemble de dispositions tendant à faciliter l'installation et l'adaptation des entreprises artisanales, notamment dans le cadre

de la charte de l'artisanat, politique qui a conduit à une progression de 28,6 p. 100 des dépenses ordinaires et crédits de paiement du budget du commerce et de l'artisanat.

Les chambres de métiers sont, pour leur part, étroitement impliquées dans la mise en œuvre de cette politique et sont appelées à accentuer le mouvement de recrutement de personnels pour faire face à leurs nouvelles obligations, qu'il s'agisse de la mise en place des « lieux uniques » visant à simplifier les formalités d'installation des entreprises, du développement du nombre de leurs chargés de mission à l'emploi travaillant en liaison avec l'A.N.P.E. et, d'une façon générale, du nombre de leurs agents d'assistance technique.

Les chambres de métiers seront, en outre, associées à la mise en place du nouveau système statistique préconisé par le ministère du commerce et de l'artisanat et destiné à améliorer la connaissance du secteur.

Certes, l'augmentation demandée reste limitée puisqu'elle ne représente au maximum, au titre du droit fixe, que 40 francs, mais elle est indispensable au financement des actions des chambres de métiers en 1981.

Il est enfin rappelé que le montant mis en recouvrement est, dans les limites fixées par la loi de finances, voté par les membres élus des assemblées générales des chambres de métiers qui, ce faisant, assument leur pleine responsabilité vis-à-vis de leurs ressortissants.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. La commission des finances a malheureusement été saisie trop tard de cet amendement mais elle avait adopté, l'année dernière, un amendement du même type.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre du commerce et de l'artisanat. Depuis 1978, les majorations cumulées ont été de l'ordre de 40 p. 100. Il s'agit donc, cette année, de reconduire une augmentation de 20 p. 100, tout en veillant à ce que cela ne se reproduise pas indéfiniment.

En outre, je précise qu'il s'agit d'un plafond et que les chambres de métiers prennent en la matière leurs responsabilités devant leurs ressortissants qui auront à procéder à des élections au cours du mois de novembre.

Compte tenu de ces éléments, le Gouvernement n'est pas opposé à cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 120.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère du commerce et de l'artisanat.

COMMERCE EXTERIEUR

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits concernant le commerce extérieur.

Je rappelle qu'après les exposés des rapporteurs et les interventions d'ordre général, la discussion se poursuivra par les questions transmises par les groupes et les réponses du Gouvernement selon les modalités appliquées aux questions du mercredi.

La parole est à M. Pierret, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Christian Pierret, rapporteur spécial. Monsieur le ministre du commerce extérieur, mesdames, messieurs, les difficultés présentes du commerce extérieur français n'ont pas empêché la commission des finances d'adopter, à l'unanimité, sept observations.

Cette unanimité traduit d'abord l'inquiétude des commissaires devant l'effondrement de notre commerce extérieur.

Le déficit global de la balance commerciale française est passé de 42,5 milliards de francs en 1979 à 58 milliards de francs pour les sept premiers mois de 1980. D'autre part, la balance des paiements courants devrait devenir déficitaire cette année.

Cette situation n'est pas imputable à la seule facture pétrolière qui est souvent invoquée.

En effet, l'industrie française semble peu capable de répondre à une demande de biens d'équipement et de biens de consommation essentiels. L'année 1979 et les premiers mois de 1980 confirment cette analyse.

En 1979, par exemple, le seul déficit constaté vis-à-vis de la République fédérale d'Allemagne, des Pays-Bas, des Etats-Unis et du Japon était supérieur à celui enregistré vis-à-vis des pays membres de l'O.P.E.P. : 35 milliards de francs contre 34,5 milliards.

L'aggravation de la situation au cours de l'année 1980 s'explique par l'alourdissement du déficit commercial industriel tout autant que par le relèvement des prix du pétrole qui est certes considérable et qui pèse sur la balance des échanges français. Ainsi, sur sept mois, le déficit commercial avec la République fédérale d'Allemagne a augmenté de 84,7 p. 100, tandis que le déficit commercial avec les Etats-Unis augmentait de 99 p. 100 et celui avec le Japon, de 159 p. 100.

Cette situation globale a, bien entendu, des incidences régionales. Vous me pardonneriez d'évoquer le cas de ma région — la Lorraine — qui illustre bien, je crois, l'évolution défavorable de notre commerce extérieur et sa liaison avec les difficultés de notre appareil de production, voire son démantèlement pour certains secteurs.

Le premier semestre de 1980 se caractérise pour la Lorraine par un alourdissement des importations de produits énergétiques et de matières premières mais aussi par un certain effondrement de la filière textile, par une crise de la filière métallique et par des difficultés dans le secteur des appareils mécaniques et électriques.

Le ralentissement de la croissance des crédits affectés au commerce extérieur enregistré en 1980 se confirme pour 1981 : 20 p. 100 en 1979, 19,6 p. 100 en 1980, 14 p. 100 en 1981. Ce mouvement découle du fait que le déplacement de l'effort budgétaire des moyens des services vers les interventions publiques, du budget de 1980, ne se reproduit pas pour 1981.

Les crédits des services de l'expansion économique à l'étranger augmenteront de 14 p. 100. Cette croissance paraît bien modeste eu égard à la poursuite de l'inflation et à la stagnation en volume déjà enregistrée en 1980.

En revanche, les procédures d'aide à l'exportation pèseront lourdement sur le budget. La charge budgétaire des garanties afférentes au commerce extérieur s'élèvera à 2 milliards de francs pour le risque économique et à 600 millions de francs pour diverses garanties.

Malgré des moyens budgétaires, tantôt en hausse, tantôt en baisse, mais globalement en régression, la situation de nos échanges avec nos partenaires commerciaux est très délicate. Selon la commission des finances, cette situation s'explique par l'affaiblissement de notre position industrielle. D'une façon générale, on peut soutenir que la position de la France dans la division internationale du travail s'est détériorée depuis les années 60. Notre pays a vu croître sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur, il y a encore une dizaine d'années, nos exportations représentaient 13,7 p. 100 du produit intérieur brut et les importations sensiblement autant. Aujourd'hui, ces proportions sont respectivement de 31,3 p. 100 et de 20,4 p. 100.

Le taux de pénétration de notre économie par les produits étrangers a atteint le niveau record de 17,9 p. 100 au premier semestre de 1980. Cette évolution nous est défavorable car les secteurs qui cèdent à la pénétration sont soit des secteurs stratégiques soit des secteurs où la France apparaît bien placée. Ce ne sont pas toujours les secteurs que l'on considère comme boiteux ou comme particulièrement en difficulté.

La question qui se trouve donc désormais posée est de savoir si notre pays acceptera ou non une place de second rang dans la division internationale du travail.

Nous importons de plus en plus de biens d'équipement du Japon, de la République fédérale d'Allemagne, des Pays-Bas, de l'union économique belgo-luxembourgeoise, de Grande-Bretagne, des Etats-Unis. Nous importons également des quantités importantes de produits agro-alimentaires et nous devenons fournisseurs privilégiés de l'Europe en automobiles. Devant cette dégradation générale, la politique française de commerce extérieur se trouve confrontée à trois problèmes.

Tout d'abord, cette politique repose sur des procédures d'aide coûteuses qui profitent essentiellement aux grands groupes industriels. On a cité, plus ou moins officiellement, dans des rapports devenus célèbres, une dizaine de groupes, tels que Creusot-Loire, Dassault, Thomson, qui recueillent la plupart des aides au commerce extérieur. Ces aides se sont révélées d'ailleurs incapables d'empêcher la croissance considérable de nos importations dans la période récente et n'ont pas eu d'effets très remarquables sur nos exportations.

Le système semble bien avoir un effet inflationniste sur l'économie française puisqu'il est créateur incontrôlé de monnaie. En effet, les crédits à l'exportation bénéficient d'un régime de faveur au niveau de l'encadrement et constituent de ce fait un moyen privilégié de refinancement des banques.

Deuxième problème : cette politique repose sur une parité artificielle du franc. Artificielle parce que soutenue par des taux d'intérêt élevés, une politique d'emprunts d'Etat sur le marché intérieur, et un endettement systématique à l'extérieur pour couvrir le déficit commercial.

Artificielle aussi par rapport à l'évolution des monnaies de nos principaux partenaires étrangers, et notamment du deutchemerk, la République fédérale d'Allemagne étant le principal client et fournisseur de la France.

Il existe un autre signe de la faiblesse de notre monnaie : c'est l'incapacité de notre pays — mais j'espère que cela va changer — à s'assurer une place de choix dans le recyclage des pétrodollars. Les évaluations du fonds monétaire international montrent que les excédents des membres de l'O.P.E.P. s'orientent à court terme vers la place de Londres et, à plus long terme, vers celle de New York ou vers l'Allemagne fédérale. La France, dans ce recyclage, occupe une place tout à fait modeste qui est sans rapport avec les ambitions affichées en cette matière, ou avec les nécessités du redressement de l'économie nationale.

Troisième problème : la politique actuelle repose sur une notion étrangement financière de la compétitivité. Bien sûr, on admettra que compétitivité vaut mieux que protectionnisme. Oui, mais la compétitivité ne dépend pas simplement de facteurs monétaires et pas davantage du coût du travail, comme le montre une comparaison très souvent publiée entre la France et l'Allemagne occidentale.

La compétitivité doit aussi s'appuyer sur la qualité des produits et des services proposés à l'échange ; elle dépend des conditions de production elles-mêmes, de la qualité du travail, de la formation des travailleurs, des conditions de travail, de l'efficacité de l'organisation industrielle, du rôle et du niveau de la recherche scientifique et technologique.

Ces trois problèmes me conduisent, monsieur le ministre, à demander que nous refusions tout fatalisme dans la conduite de notre politique en matière de commerce extérieur.

Nous sommes ainsi renvoyés d'un équilibre du commerce extérieur au sens strict, celui de la balance commerciale, vers le problème plus général des structures de notre appareil productif. J'avais déjà eu l'occasion, l'an dernier, de souligner devant votre prédécesseur, M. Jean-François Deniau, combien les problèmes de politique industrielle, de choix et de priorités industrielles sont déterminants en matière de politique de commerce extérieur, celle-ci n'étant qu'un effet second de la première.

Il n'est pas vrai, en effet, que notre pays doive accepter une fatalité qui aurait pour nom le pétrole, le contexte international ou la division internationale du travail, même si personne ne peut nier sérieusement le poids de la facture pétrolière dans nos échanges et la situation défavorisée qui est celle de la France à cet égard.

Mais la politique actuelle du Gouvernement n'est malheureusement qu'une politique d'adaptation à un ordre mondial que nous subissons et que nous n'avons pas voulu. Je crois que s'adapter ne devrait pas signifier se soumettre, et qu'une politique du commerce extérieur ne peut s'appuyer que sur une politique industrielle visant à transformer les structures productives internes et à les consolider, et je prendrai trois exemples.

Pour le textile, l'ensemble de la filière est passé d'un excédent en 1977-1978 à un déficit de 3,1 milliards de francs en 1979 pour atteindre sans doute le double cette année. Dans ce secteur, pas plus que dans les autres d'ailleurs, la reconquête du marché intérieur ne doit pas signifier l'autarcie. Mais on voit bien apparaître là la nécessité de renforcer notre appareil industriel dans les secteurs stratégiques et dans ceux où la France dispose de potentialités naturelles.

Deuxième exemple : à l'inverse de l'évolution constatée en France, les Etats-Unis, loin d'abandonner le textile et l'habillement, se baillent sur ce créneau et opèrent un formidable redressement de leur balance commerciale dans ce domaine.

Dès l'année dernière, les exportations américaines de textile ont augmenté de 45 p. 100, passant de 2,2 à 3,2 milliards de dollars. Certes, elles ont incontestablement bénéficié de la position du dollar, mais ce redressement est aussi le fruit d'une politique industrielle très volontaire qui, grâce à des investissements massifs, a permis aux Etats-Unis d'occuper très rapidement — et cela mérite d'être salué — une position relativement dominante par rapport aux autres pays du monde occidental.

J'en arrive à mon dernier exemple. Le renforcement de notre appareil industriel appelle une réponse appropriée à la stratégie du capitalisme japonais. D'ores et déjà, l'Europe tout entière est menacée par l'industrie automobile japonaise — la France peut-être un peu moins que les autres pays, mais l'horizon est sombre. Et, au-delà de l'Europe, ce sont nos échanges traditionnels avec les marchés latino-américains et africains qui sont également menacés par la pénétration sans précédent des produits japonais, qu'il s'agisse de l'automobile, de l'électronique ou d'autres productions industrielles.

Là non plus, il n'est pas question de réagir par des mesures de protection. La réponse consiste dans la mise en œuvre d'une politique industrielle d'ensemble propre à assurer notre compétitivité face à nos principaux concurrents japonais.

Monsieur le ministre, sur ce projet de budget du commerce extérieur pour 1981, qui est aussi terne que les autres postes budgétaires, la commission des finances a adopté à l'unanimité sept observations qui me semblent importantes.

Ces observations concernent la forte pénétration étrangère du marché français; la nécessité de mener avec une grande détermination des négociations au sein du G. A. T. T., notamment face aux Etats-Unis et au Japon; la nécessité de mesures sectorielles pour réduire notre dépendance et notre déficit industriel à l'égard des pays industrialisés les plus avancés; la situation très difficile, dès maintenant ou à terme, de secteurs tels que le textile et l'automobile; la nécessité de resserrer les « écrous », si vous me permettez l'expression, pour mettre fin aux fraudes à la législation douanière; la nécessité, pour le Gouvernement, de tenir compte des observations et remarques de l'Assemblée nationale qui lui avait demandé dès l'automne 1978 de l'informer des négociations internationales sur les problèmes monétaires, au cours d'un débat, et de la tenir régulièrement informée; la nécessité de mieux suivre nos actions entreprises à l'étranger, et notamment de tenir à jour la liste des anciens boursiers ou stagiaires étrangers et de maintenir les liens entre nos ambassades et ces ressortissants étrangers, cette dernière observation ayant été adoptée à l'initiative de M. de Maigret.

J'ai proposé à la commission des finances de repousser les crédits du budget du commerce extérieur parce que le déficit est trop important et parce qu'il n'existe pas de politique industrielle adaptée à la gravité de la situation. La commission des finances n'a pas suivi son rapporteur et a adopté le projet de budget pour 1981.

Cependant, un large consensus est apparu en son sein pour insister sur les difficultés que rencontre notre commerce extérieur et sur le fait que le poids de la facture pétrolière n'explique pas tout. Ce n'est pas là le clignotant le plus inquiétant, et il vaudrait mieux prêter l'oreille à la sonnette d'alarme que constitue la dégradation de nos échanges industriels.

M. le président. La parole est à M. Mayoud, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Alain Mayoud, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, avec la très sensible détérioration des échanges extérieurs intervenue en 1979, et au cours de l'année 1980, l'inquiétude fait place aux espérances qui s'étaient manifestées lors de la dernière discussion budgétaire.

En effet, les résultats du commerce extérieur — notre collègue M. Pierret vient de le rappeler — s'ils traduisent les effets mécaniques du second choc pétrolier, révèlent également une forte perméabilité du marché français aux produits étrangers.

Cette dégradation de nos échanges souligne l'insuffisante adaptation de l'appareil productif français aux conditions de la concurrence internationale.

Du même coup, elle conduit à s'interroger sur certains aspects de la politique conduite actuellement par les pouvoirs publics.

Il en va ainsi du maintien de la parité du franc à un niveau élevé. Cette stratégie a, certes, ses mérites. Elle permet notamment de réduire la facture des importations non substituables et de stimuler, sinon d'orienter, le redéploiement de l'appareil productif.

Cependant, elle a pour inconvénient de mettre en difficulté certains secteurs sensibles, et ce d'autant plus que nos concurrents cherchent dans une sous-évaluation de leur monnaie un supplément de compétitivité.

Aussi peut-on se demander s'il convient toujours de favoriser exclusivement l'émergence d'industries compétitives ou s'il ne faudrait pas plutôt, eu égard aux emplois qu'ils représentent — car nous devons également défendre l'emploi — accorder aux secteurs en difficulté le répit dont ils ont besoin pour poursuivre leur adaptation.

De même, on peut se demander si la foi affichée dans les vertus du libre-échange ne doit pas, à une époque où la concurrence s'exacerbe au mépris des règles couramment admises, laisser la place à une appréciation plus réaliste des conditions dans lesquelles se développent les échanges.

C'est dans cette perspective qui sort du cadre étroit de la discussion budgétaire, que je souhaite aborder l'examen des crédits du commerce extérieur.

Le premier choc pétrolier avait profondément déstabilisé l'économie française et ceux qui le nient se trompent: les chiffres le prouvent.

Il fallut quatre années d'efforts pour assurer un fragile rétablissement de nos échanges.

Avec le second choc pétrolier, et demain le troisième, une nouvelle période de déstabilisation est en cours.

Cette nouvelle ponction pétrolière s'est traduite immédiatement — il faut le rappeler — par une dégradation de nos échanges extérieurs, puisque le déficit est passé de 13,3 milliards de francs en 1979 à 52,7 milliards de francs en 1980.

Il convient de noter que, pour compenser les effets directs du nouveau choc pétrolier, la France devra dégager un supplément d'exportations d'environ 2 p. 100 de son P. I. B.

Au-delà du simple coût arithmétique de ces augmentations successives, des effets secondaires pervers se font durement sentir: récession internationale et inflation qui retardent le redressement durable de notre balance extérieure et qui repoussent dans un avenir lointain la remise en ordre de l'économie mondiale.

A cet égard, les résultats enregistrés en 1979 et 1980 traduisent bien la réalité de ces deux aspects du phénomène.

En effet, si le déficit de l'année 1979 résulte pour l'essentiel de l'augmentation de la facture pétrolière, la dégradation du taux de couverture constatée au premier semestre 1980 — et qui se produit dans le second — rend compte des difficultés nouvelles que doit affronter l'économie française.

Ce déficit est apparue dans un contexte de vive progression de nos échanges, puisque nos importations ont progressé de 23,8 p. 100 pour atteindre 440 milliards de francs, et nos exportations, qui s'élevaient à 427 milliards de francs, de 18,6 p. 100.

Sur le plan sectoriel, outre l'alourdissement de notre facture énergétique, il faut noter quelques éléments d'espoir: l'apparition d'un excédent de 3,2 milliards de francs des échanges agro-alimentaires, après trois années de déficit consécutives; le maintien d'un excédent important de nos échanges de produits industriels, qui est de 35,6 milliards de francs, avec néanmoins un léger recul; enfin, une contribution importante des services au maintien d'un solde positif et une évolution favorable des soldes financiers.

Sur le plan géographique, il faut remarquer la forte augmentation des ventes aux pays à économie planifiée et, parallèlement, que les échanges avec les pays en voie de développement non producteurs de pétrole dégagent toujours un excédent substantiel.

En revanche, les relations commerciales avec les pays industrialisés sont traditionnellement déficitaires et la tendance se maintient, notamment avec les Etats-Unis, le Japon et la République fédérale d'Allemagne, puisque le déficit de nos échanges est de 14,9 milliards de francs. Je rejoins également sur ce point notre collègue M. Pierret qui a remarqué que ces chiffres n'étaient pas le signe d'un manque de volonté de notre part pour lutter contre cette tendance qui s'accroît d'année en année.

Par pays, nos meilleurs résultats ont néanmoins été obtenus sur les marchés britannique et italien, puisqu'on constate un solde positif, respectivement de 6,5 milliards de francs et de 1,5 milliard de francs.

En ce qui concerne le marché intérieur, la nécessité d'une reconquête avait été évoquée dans mon précédent rapport budgétaire, et l'on constate que l'évolution du taux de pénétration des produits étrangers est passée de 9,1 en 1970 à 12,5 en 1979, et que l'augmentation s'est poursuivie de façon très sensible en 1980.

Il faudra donc qu'un effort vigoureux de reconquête du marché intérieur soit mené dans les mois qui viennent, parallèlement à la mobilisation largement engagée de notre potentiel d'exportation.

Du respect de ces deux conditions dépendra la capacité de la France à absorber le nouveau choc pétrolier, mais aussi à profiter de l'amélioration attendue de la conjoncture internationale pour assurer un équilibre durable de ses échanges.

La compétitivité de l'appareil productif français, en dépit de la remise en ordre des évolutions internes, demeure inférieure à celle de certains de nos concurrents qui n'hésitent pas à recourir à de nombreux artifices — sous-évaluation des monnaies, maintien des rémunérations et des charges sociales à un niveau anormalement bas, dispositions fiscales.

Enfin, la France a atteint un niveau d'exportation élevé par rapport à sa population active et à sa production, puisqu'elle se situe au quatrième rang mondial, à égalité avec le Japon.

Mais ces handicaps n'ont rien de définitif, car notre pays dispose d'une marge d'attente appréciable, en raison de sa position monétaire excédentaire, à la condition toutefois que les efforts qui ont été entrepris pour soutenir les exportations soient non seulement maintenus à leur niveau actuel, mais débouchent sur une montée en puissance des instruments mis en place. Nous espérons, monsieur le ministre, que vous pourrez, au cours des mois qui viennent, sortir la France de l'impasse où elle se trouve.

J'essaierai maintenant de donner à l'Assemblée une vue d'ensemble des crédits.

Le projet de budget pour 1981 ne présente, par rapport aux précédents, que peu d'innovations. Il s'agit, en fait, de poursuivre le développement des moyens mis en place dans un passe récent. En effet, les crédits directement gérés par le ministère du commerce extérieur atteignent 667,5 millions de francs, soit une augmentation de 14,3 p. 100 par rapport à 1980.

Cette progression, en diminution sensible par rapport à celle des années précédentes, s'explique par un redéploiement des activités de ce ministère.

La dotation du service de l'expansion économique à l'étranger ne progresse ainsi que de 13,6 p. 100 contre 17 p. 100 en 1980.

Les dotations prévues dans le cadre des procédures financières sont, en revanche, en augmentation sensible.

Le développement de notre représentation commerciale à l'étranger avait fait l'objet, au cours du VII^e Plan, d'une programmation dans le cadre du programme d'action prioritaire n° 9. Le programme sera intégralement réalisé à la fin de 1980 et aura ainsi permis de recruter 500 agents supplémentaires. Actuellement, nous disposons de 2 233 agents, dont 205 volontaires du service national actif.

Le centre français du commerce extérieur, qui a pour activités principales de renseigner les exportateurs sur les marchés extérieurs et de promouvoir les techniques et produits français sur ces mêmes marchés, a vu ses crédits revalorisés en 1980 de 31,5 p. 100. Sa subvention ne progresse que de 13,3 p. 100 en 1981. Cet ajustement permettra néanmoins de couvrir l'augmentation des dépenses de fonctionnement et de mettre en œuvre la deuxième tranche de son programme pluriannuel de développement, soit 4 millions de francs.

Le comité français des manifestations économiques à l'étranger recevra une dotation de 31,8 millions de francs et permettra de réaliser environ 110 manifestations pour l'année à venir.

Le rapporteur a pris note de la déconcentration progressive du centre français du commerce extérieur — douze postes de conseiller régional — du renforcement du rôle des chambres de commerce, de l'élargissement des compétences des délégations régionales de la banque française du commerce extérieur et de la compagnie française d'assurances pour le commerce extérieur. Il constate cependant que si l'information des entreprises sur les procédures a été nettement améliorée, leur gestion demeure encore très parisienne.

Ainsi, l'instruction de l'assurance prospection, qui bénéficie pour 97 p. 100 aux petites et moyennes entreprises, n'est décentralisée qu'à Lyon, Marseille et Nantes.

Certes, des progrès importants peuvent être attendus de la décentralisation bancaire qui est en cours, puisque les banques sont les interlocuteurs naturels des entreprises. Mais il demeure que cette déconcentration ne pourra être pleinement efficace que si l'Etat en prend plus vigoureusement l'initiative. L'effort actuel appelle donc un prolongement, sous peine de voir se perpétuer les disparités régionales actuelles.

Fortement revalorisée en 1980 — 31,7 p. 100 — la dotation de l'agence pour la coopération technique industrielle et économique ne devrait augmenter en 1981 que de 11,81 p. 100, ce qui permettra tout de même à cet organisme de jouer un rôle décisif dans le développement de biens et de services.

Le soutien financier des opérations d'exportation est, dans ce budget, fortement encouragé.

Sur le marché intérieur, comme à l'exportation, la clef du succès repose sur la mise en œuvre d'une politique globale de compétitivité.

Un premier volet de cette politique consiste à aligner les conditions d'accès au marché intérieur sur celles qui s'appliquent aux ventes de nos produits à l'étranger.

Le régime d'importation de nos concurrents est, en effet, très souvent plus protecteur que le nôtre.

La vigilance active des pouvoirs publics devrait suppléer, chaque fois que cela est nécessaire, les lacunes de la politique communautaire.

Ainsi, il faut être conscient, sans promouvoir un protectionnisme excessif, que des mesures immédiates s'imposent dans plusieurs secteurs, au nom de notre indépendance nationale, au nom de la sauvegarde de l'emploi qui est trop oublié actuellement dans la politique économique menée par la France.

Le cas du textile est, à cet égard, exemplaire de risques qu'entraîne un excès de confiance et d'optimisme dans les vertus de l'économie de marché, puisque, en dépit d'un colossal effort d'investissement et de restructuration, l'industrie textile n'est pas en mesure de faire face à un ralentissement relatif de la consommation ni surtout à un afflux d'importations.

Dans ce domaine, il y a une grande convergence entre mes propos et ceux de mon collègue M. Pierrat, qui, comme moi, appartient à un secteur très touché par la crise du textile.

Le second volet concerne la poursuite de la restructuration de l'appareil productif, qui dépend bien sûr de la volonté des pouvoirs publics et économiques, mais surtout d'un retour à la confiance et d'un début de solution à des problèmes tels que les poids des charges sociales et fiscales, les coûts d'accès à certains services comme les transports ou certaines fournitures comme l'électricité et le fuel.

Enfin, toute appréciation de la parité du franc doit tenir compte de la stratégie de nos concurrents.

En conclusion, à l'application d'une thérapeutique de choc à une économie en voie de convalescence, il apparaît préférable de choisir un traitement plus réaliste et moins sélectif dans sa définition, moins risqué et plus volontaire dans sa mise en œuvre.

A l'unanimité, la commission de la production et des échanges a donné un avis favorable aux crédits du commerce extérieur et elle demande à l'Assemblée de la suivre. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Millon.

M. Charles Millon. Je soulignerai en préambule, monsieur le ministre, la difficulté qu'il y a à porter un jugement sur la politique du commerce extérieur à partir du seul projet de budget de votre ministère.

Dans la note de synthèse que j'ai remise au terme de la mission que M. le Premier ministre m'avait confiée auprès du ministre du commerce extérieur, je soulignais la dispersion des efforts des pouvoirs publics en matière de commerce extérieur.

Une analyse rapide montre que les crédits sont inscrits non seulement à votre budget, mais aussi à celui des ministères de l'économie, de l'industrie, de l'environnement et du cadre de vie, de la culture, et j'en oublie certainement. La France, il faut en convenir, souffre d'une dispersion dangereuse de ses efforts, aussi bien entre les différents ministères qu'entre les administrations et les organismes parapublics.

Mais revenons-en, si vous le voulez bien, à la situation du commerce extérieur et à votre projet de budget. La première constatation qui s'impose — la principale — est qu'il prévoit pour 1981 un solde négatif de nos échanges commerciaux de dix milliards de francs. Cela doit nous conduire à réfléchir sur les mesures qu'il convient de mettre en œuvre pour faire face à une telle situation.

De nombreuses actions peuvent être envisagées. Je limiterai cependant mon propos à deux points essentiels : d'abord, la nécessité d'avoir une politique monétaire et budgétaire rigoureuse ; ensuite, l'ouverture des marchés extérieurs aux petites et moyennes entreprises.

Lors de la discussion de la première partie de la loi de finances, le Premier ministre a souligné que nous ne parviendrions pas du jour au lendemain à combler un déficit aussi massif de nos échanges extérieurs. Il indiquait également que

nous ne pouvions adopter n'importe quel remède pour résorber ce déficit. On ne saurait, à l'évidence, analyser ce dernier sans remarquer au préalable que notre facture pétrolière s'est accrue cette année de 75 milliards de francs.

S'agissant de la politique monétaire, le Gouvernement, sous la direction de Premier ministre, s'est fixé des normes particulièrement strictes de création monétaire. La monnaie cesse donc d'être une variable d'ajustement pour devenir l'élément central de l'économie, auquel le retour à l'équilibre extérieur sera étroitement lié.

Si nous souscrivons à cette politique pour ce qui est du moyen terme, du fait notamment que nous devons payer notre pétrole et nos matières premières, nous avons le droit de nous interroger sur ses conséquences sur le fonctionnement de notre économie et sur sa croissance. Il faut, en effet, avoir le courage de reconnaître qu'une politique de taux de change élevés entraînera des changements structurels douloureux, et il est dangereux de bercer nos concitoyens d'illusions à ce sujet.

On peut mesurer les conséquences d'une telle politique en analysant les effets qu'elle a produits en République fédérale d'Allemagne durant les années 1970, tout en notant que l'Allemagne était certainement mieux armée que la France pour supporter le poids d'une monnaie forte en raison d'une plus grande spécialisation de son industrie. Elle se heurtait, de ce fait, à une moindre concurrence, et pouvait donc pratiquer des prix élevés à l'exportation.

Le retour progressif à l'équilibre, que nous espérons tous, s'opérera donc dans le cadre particulièrement rigide que je viens de rappeler. Or, au moins en 1981, trois facteurs contrarieront toute évolution favorable. Il s'agit, en premier lieu, du glissement de nos prix qui restera supérieur à celui observé chez nos principaux concurrents — le projet de loi de finances et l'analyse économique qui a été faite durant ces derniers mois le démontrent d'une manière fort claire — en deuxième lieu de l'évolution de nos coûts salariaux, et, en troisième lieu, du regrettable ralentissement des progrès de notre productivité.

En contrepartie, il faut souligner les efforts accomplis par le Gouvernement en faveur de l'investissement. Mais ici encore, la marge de manœuvre sera très étroite pour les entreprises et pour toute notre activité industrielle.

En conséquence, monsieur le ministre, il convient de rechercher, dans le cadre de la politique intérieure et extérieure, des moyens qui permettent d'ouvrir les marchés extérieurs à de nouvelles petites et moyennes entreprises. C'est la seconde condition pour parvenir à l'équilibre des échanges que je voudrais analyser.

Leur insertion dans le redéploiement international, en particulier en matière d'investissement à l'étranger et de transferts technologiques, peut paraître extraordinaire à de nombreuses petites et moyennes entreprises. Mais, dans la réalité des choses, elle se révèle non seulement souhaitable mais possible.

Les petites et moyennes entreprises doivent, au même titre que les grandes, envisager de s'implanter à l'étranger, car cette démarche répond à une double exigence : l'une d'ordre offensif, qui est la conquête de marchés nouveaux, la recherche de dimension optimale et la rationalisation des outils de production, l'autre d'ordre défensif, qui est la défense du produit et du marché et la gestion des opportunités.

Les pouvoirs publics, votre ministère en particulier, devraient veiller à ce que les procédures d'aide aux investissements français à l'étranger soient adaptées au problème spécifique des petites et moyenne entreprises.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Charles Millon. En effet, l'implantation à l'étranger ne peut être que le fruit d'une stratégie bien définie et non pas d'une décision prise sans cohérence avec le développement de l'entreprise.

M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. Charles Millon. Enfin, la réalisation de l'implantation elle-même nécessite la collecte de nombreuses informations et la mise en œuvre d'un savoir-faire seul susceptible de réduire les risques.

Le chef d'une petite ou moyenne entreprise doit recourir à des conseillers qualifiés, spécialisés, très souvent regroupés au sein d'organismes qui devraient bénéficier — ils en bénéficient d'ailleurs — d'un appui financier des pouvoirs publics.

L'ouverture aux petites et moyennes entreprises des marchés extérieurs exige aussi une révision totale des techniques d'information des entreprises sur leurs possibilités à l'étranger. C'était l'objet du rapport dont M. le Premier ministre et M. le ministre du commerce extérieur m'avaient confié l'élaboration.

J'ai déjà transmis à l'attention de M. le ministre du commerce extérieur les conclusions auxquelles j'étais parvenu. Je soulignerai simplement un point qui me paraît essentiel : la nécessité de développer un réseau de sociétés de conseils et de gestion à l'exportation.

M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. Charles Millon. Il est anormal qu'une petite entreprise qui cherche à exporter ne puisse s'appuyer sur un réseau de conseils, aussi bien en matière de qualité des produits ou de brevets que d'analyses géographiques ou sectorielles des marchés étrangers.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Charles Millon. Je souhaite donc, monsieur le ministre, que vous envisagiez en 1981 des mesures concrètes pour faciliter la mise en place d'un réseau de conseils aux petites et moyennes entreprises en matière de commerce extérieur.

Il est vrai que les chambres de commerce et d'industrie ont déjà accompli des efforts notables dans ce domaine. Mais je suis convaincu qu'il sera nécessaire, si l'on veut passer à un autre stade et permettre aux petites et moyennes entreprises de conquérir les marchés extérieurs, de densifier le réseau de conseils sur l'ensemble du territoire.

En conclusion, monsieur le ministre, on ne saurait dissocier le commerce extérieur de l'économie générale. Le rétablissement de l'équilibre de nos échanges passe, d'une part, par l'assainissement de nos entreprises, que ce soit au niveau de leurs fonds propres, de la recherche, de la politique d'investissement ou de la productivité et, d'autre part, par le maintien d'une politique monétaire et budgétaire rigoureuse. C'est pourquoi je considère, avec l'ensemble du groupe de l'union pour la démocratie française, que votre projet de budget répond aux nécessités de notre temps.

Actuellement, le commerce extérieur aborde une nouvelle phase. C'est un point important sur lequel il convient de réfléchir. Il se produit un changement non de degré mais de nature. Ce ne sont plus seulement les 10 000 plus grandes entreprises françaises qui sont concernées, c'est toute la structure industrielle, commerciale et artisanale du pays, et il importe de mener une réflexion approfondie à ce sujet. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole à M. Bordu.

M. Gérard Bordu. Mesdames, messieurs, le commerce extérieur subit les rigueurs d'une politique qui, pour être de moins en moins guidée par l'intérêt national et de plus en plus inspirée par la supranationalité, n'en comporte pas moins des conséquences néfastes à porter au débit de millions de salariés français et de dizaines de milliers d'entreprises françaises qui en sont les victimes quotidiennes.

Le déficit enregistré au mois de septembre porte à 46 milliards de francs le déficit du commerce extérieur depuis le début de l'année 1980. A ce rythme, il atteindrait plus de 60 milliards de francs à la fin de cette année.

Puisque le pouvoir est, en somme, assez satisfait, voyons l'évolution de ce déficit.

Celui-ci, selon un graphique réalisé par les services de l'Assemblée nationale présentant les importations totales et les exportations totales montre un écart grandissant au cours des dernières années, avec une aggravation très sensible depuis 1979 et plus encore depuis cette année 1980. Tout le monde l'a dit.

Selon la source informatique de l'Assemblée nationale, le déficit apparaît nettement au niveau des biens d'équipement ménager, dont la part, dans le total des importations, est passée de 1,8 p. 100 en 1971 à 2,5 p. 100 en 1979, alors que pour les exportations cette part est passée, au cours de la même période de 0,8 p. 100 à 1,1 p. 100.

La part des biens de consommation courante, dans le total des importations, est passée, durant la même période, de

10,5 p. 100 à 14,4 p. 100 et, dans le total des exportations, de 13,6 p. 100 à 11,6 p. 100. Il y a là conjonction de deux phénomènes qui marquent un recul absolu.

Pour les biens d'équipement professionnel, les importations ont augmenté de 31 p. 100 et les exportations de 26 p. 100 entre 1977 et 1979. L'augmentation du déficit est de 3 p. 100 en deux ans.

Les importations ont augmenté de 68 p. 100 pour la construction aéronautique, de 38 p. 100 pour le matériel électrique, de 20 p. 100 pour la machine-outil, tandis que les exportations augmentaient de 54 p. 100 pour l'armement et de 39 p. 100 pour les machines de bureau et d'informatique.

Pour les biens d'équipement ménager, le taux de pénétration atteignait 88,3 p. 100 en 1979 pour le matériel électrique, contre 38,4 p. 100 en 1970.

Pour les biens de consommation, les deux dernières années ont été marquées par un accroissement des importations de l'ordre de 45 p. 100, dont 64 p. 100 pour les cuirs et peaux, 54 p. 100 pour la chaussure et l'habillement, alors que, durant la même période, les exportations augmentaient de 32 p. 100, dont 50 p. 100 pour les meubles et pour les articles en cuir. Le déficit est, là, de 12 p. 100.

La démonstration serait identique si l'on se référait à la pénétration en valeur.

Ces réécurrences montrent l'un des aspects du déclin de la France, déclin approuvé sauf sur les bancs des communistes de cette assemblée, en même temps que les sociétés transnationales devenaient obèses de surprofits.

Cela n'empêche pas le Gouvernement et l'Élysée de proclamer que l'essentiel, c'est la solidité du franc. Un franc solide dans un océan de calamités économiques et sociales, voilà qui nous reconforte de quatre années de politique commune Giscard-Barre ! Hélas ! pourrions-nous dire, même le franc est malade !

Examinons un instant les relations économie-commerce extérieur. L'institut national de la statistique publiait l'été dernier les conclusions d'une étude faite sur le mythe du « consommateur nouveau ». Ces conclusions vont à l'encontre des affirmations du pouvoir. Elles soulignent, en effet, que « la progression de la consommation des ménages s'est nettement ralentie depuis 1973 ». L'économie dépend du pouvoir d'achat des familles ouvrières.

De fait, le taux de croissance de la consommation, qui était de 5,5 p. 100 par an entre 1969 et 1973, est tombé à 3,8 p. 100 entre 1973 et 1980. Cela représente une chute de 31 p. 100. Cette chute n'est pas étrangère au problème qui nous occupe, puisqu'elle influence l'appareil de production et, par voie de conséquence, agit sur la compétitivité des entreprises, trop déléguement tournées vers l'exportation.

Il faut remarquer que ce phénomène se produit à un moment où les conditions économiques des autres pays capitalistes les orientent aussi vers la recherche de débouchés extérieurs et vers un certain protectionnisme. A ce jeu, le plus fort gagne.

Malgré ce contexte, le Gouvernement s'engage plus avant dans la voie de la supranationalité. Or, la supranationalité, dans l'Europe des marchands, si elle profite à la République fédérale d'Allemagne, place la France à la remorque de cette dernière.

L'écart entre la production d'acier de la France et celle de l'Allemagne a plus que doublé entre 1951 et 1978. En 1951, la République fédérale d'Allemagne produisait 37 p. 100 d'acier de plus que la France, et 80 p. 100 de plus en 1978. Cet écart s'est encore accru depuis 1978.

M. Jean-Marie Daillet. Elle a la chance de ne pas avoir la C. G. T. !

M. Gérard Bordu. Au plan industriel, le déficit entre les deux pays s'élevait à 3,2 milliards de francs pour les métaux, 2,8 milliards pour les produits chimiques et demi-produits divers, 7,8 milliards pour les biens d'équipement professionnel et 1,2 milliard pour les biens d'équipement des ménages.

Au plan monétaire, le mark valait 1,17 franc en 1957, il vaut aujourd'hui 2,30 francs, et encore connaît-il aujourd'hui une dépréciation qui permet à l'économie de la République fédérale d'Allemagne de mieux se situer par rapport aux autres pays européens.

Au plan commercial, notre déficit avec la République fédérale d'Allemagne a triplé en vingt ans.

La situation du commerce extérieur trouve d'autres causes, qui sont le reflet de la globalité d'une politique qui se situe entre la volonté de profit et celle de la casse de l'appareil national de production.

Disons-le d'emblée, cette volonté est politique. Elle trouve ses ambitions dans la peur d'un réel changement démocratique, dans l'échec du consensus recherché entre les classes sociales...

M. Jean-Marie Daillet. Vous y êtes pour quelque chose !

M. Gérard Bordu. ... dans la solidarité impérialiste de classe, dans le rejet par la classe réactionnaire d'un nouvel ordre international qui satisfasse aux intérêts des pays en développement et à ceux des travailleurs français. C'est la stratégie des multinationales.

M. Jean-Marie Daillet. Et de l'U. R. S. S. ?

M. Gérard Bordu. Pour se faire une place au soleil, en Espagne ou aux États-Unis, les sociétés françaises — pouvoir et patronat réunis — bradent notre sidérurgie, notre pêche maritime, le textile, la construction navale, etc. Le cas de la pêche est exemplaire et actuel. Les « bradeurs réunis » préparent l'élargissement du Marché commun à l'Espagne. Le marché de la consommation passera de 6 à 8 millions de tonnes, alors que le nombre de pêcheurs sera multiplié par deux. Ils étranglent les artisans et licencient les marins, ce qu'acceptent au plan européen social-démocratie et majorité réunies.

L'exemple de la sidérurgie et d'autres productions est identique, comme le montre le nouvel accord sur l'acier.

Pouvoir et patronat, par leur politique d'abandon de l'intérêt national, provoquent d'énormes factures supplémentaires à l'importation : poisson, acier, charbon, machines-outils, grands ordinateurs, pâte à papier, etc. Par là même, la rentabilité des trusts joue contre la compétitivité nationale.

D'ailleurs, les investissements privés industriels sur le territoire français ont diminué de 10 p. 100 de 1974 à 1979. La Compagnie française des pétroles réduit les siens d'un milliard de francs en France et les accroît de 35 millions à l'étranger ; Saint-Gobain les diminue de 445 millions en France, mais investit 735 millions supplémentaires dans dix-sept pays ; Rhône-Poulenc va investir à l'étranger dans la chimie fine, dont 100 millions de dollars aux États-Unis. A chaque fois, ce sont fermetures d'usines et licenciements massifs dans notre pays. Ces restructurations sont en général coordonnées au niveau européen, qui compte à la commission de Bruxelles, malheureusement, une majorité de commissaires socialistes.

M. Christian Pierret, rapporteur spécial. Encore !

M. Gérard Bordu. Ces restructurations sont entreprises au nom de la rentabilité. Or la productivité française est égale à celle de la République fédérale d'Allemagne dans la sidérurgie, supérieure dans la machine-outil, et égale en de nombreux autres domaines.

Pour poursuivre ce travail, les gros patrons se servent des milliards des contribuables, mobilisent la puissance de l'Etat et utilisent les instruments de la Communauté européenne. On peut estimer à plus de 50 milliards l'aide directe apportée par l'Etat français aux industries pour casser les entreprises et se redéployer.

Il a fallu déboursier quelque six milliards de francs pour acquitter nos importations de minéral, au cours des huit premiers mois de 1980. Depuis le 1^{er} janvier dernier, notre balance commerciale accuse un déficit de 39 milliards de francs avec les principaux pays capitalistes, ce qui représente 84 p. 100 de notre déficit global.

Par rapport au mois d'octobre 1979, l'accroissement des importations est de 20 p. 100 pour les biens d'équipement professionnels, de 34 p. 100 pour les produits métallurgiques, de 16 p. 100 pour les biens d'équipement ménagers et de 24 p. 100 pour les biens de consommation.

La pénétration des importations sur notre marché bénéficie aux États-Unis avec 19 milliards de plus, soit une progression de 84 p. 100 en un an, à la République fédérale d'Allemagne avec 12 milliards de plus, soit une augmentation de 74 p. 100, et au Japon avec 5 milliards de plus, soit un accroissement de 56 p. 100. Voilà qui réduit à sa proportion le déficit dû aux produits pétroliers.

En réalité, la France tombe dans la dépendance sans que la fatalité puisse être évoquée, puisque notre pays peut répondre à de tels besoins avec les potentiels humains, industriels et tech-

nologiques dont il dispose. M. Barre fait vraiment preuve d'insolence lorsqu'il ose accuser les travailleurs d'être responsables des importations accrues de biens de consommation, pour la raison simple que certains de ces biens ne sont plus produits en France parce qu'ils sont jugés insuffisamment rentables.

La situation de l'industrie automobile retient désormais l'attention car l'excédent de ce secteur se réduit. Les ventes à l'étranger marquent le pas, avec une augmentation de 2,5 p. 100 en valeur qui correspond à une diminution du nombre des véhicules exportés. En revanche, les importations ont progressé de 20 p. 100. Il faut relever qu'une part de ces achats provient d'usines installées à l'étranger par les groupes français au détriment de l'emploi en France. Le cas de l'Espagne est typique : les achats d'automobiles à ce pays croissent, pour atteindre plus de 2 milliards de francs en 1979.

Cela n'empêche pas l'Assemblée européenne de s'orienter vers une restructuration de l'industrie automobile au niveau européen, ce qui conduirait à la liquidation de 100 000 emplois en Europe, dont plusieurs milliers en France. M. Debré partage cet avis.

Dans nos échanges avec les pays en voie de développement, si les achats effectués aux filiales des firmes multinationales augmentent, les ventes de biens d'équipement sont, en revanche, freinées par le volume des dettes de ces pays.

M. Jean-Marie Daillet. L'U.R.S.S. par exemple !

M. Gérard Bordu. Je vous rappelle que, globalement, les dettes des pays en voie de développement s'élèvent à 400 milliards de dollars.

Ce mouvement montre les limites du rôle des firmes multinationales dans ces pays et leur malfeasance pour leur économie. Il démontre en même temps l'intérêt de doter les pays en voie de développement d'une économie qui leur soit propre et qui réponde à leurs besoins. C'est à cette seule condition que les échanges entre nos pays pourront s'exprimer plus librement et de façon mutuellement avantageuse.

Un document des Nations Unies indique qu'en 1976, selon le Bureau international du travail, les exportations françaises vers le tiers monde représentaient 362 000 emplois, alors que les importations en provenance des pays en voie de développement correspondaient à la perte de 93 200 emplois. Le solde est donc positif pour la France et il justifie les propositions que nous formulons.

Avec les pays socialistes, la détérioration est plus nette encore.

M. Jean-Marie Daillet. Eh oui !

M. Gérard Bordu. Elle résulte, là encore, de motivations politiques, y compris de celles dictées par Carter. Tel est notamment le cas du contrat de 127 milliards de francs qui n'a dû d'être approuvé qu'aux luttes conduites par les travailleurs concernés d'Empain-Schneider. Il s'agit d'un contrat, qui donnera cinq millions d'heures de travail pour la construction d'un complexe sidérurgique à Novolipetsk, en Union soviétique, et que le Gouvernement français avait bloqué.

Mais est-ce là le seul exemple des difficultés opposées par le pouvoir ?

Celui des sur-régénérateurs doit par ailleurs être définitivement réglé au mieux de l'intérêt national, dont il est souvent fait peu de cas alors que la situation de l'emploi est pourtant précaire pour des millions de travailleurs.

Ces exemples très limités renvoient la fatalité aux plaidoyers misérables de la mauvaise conscience et de la mauvaise foi.

Le profit, la casse qui guident les décisions et l'affaiblissement de la compétitivité qui s'ensuit, conduisent au chômage et non pas aux investissements créateurs d'emplois.

Lorsque nous disons : « Produisons français », nous, communistes, avons conscience du coût social du chômage qui s'élèvera à 24 milliards de francs en 1981, y compris les sommes affectées au pacte pour l'emploi.

Lorsque nous disons : « Produisons français », nous affirmons notre volonté de développer dans notre pays une grande politique industrielle, seule capable de créer les emplois nécessaires pour cette masse de jeunes qui constituent la majorité des chômeurs.

Entre les profits fabuleux réalisés par les grandes sociétés capitalistes, et les sommes importantes distribuées par l'Etat à

ces sociétés, nous pouvons convenir que l'argent existe. Malheureusement, il est expatrié à la recherche de profits plus élevés, tirés sur des salaires de misère, et s'appuyant quelquefois sur des dictatures qui soumettent hommes, femmes et enfants à la loi de la trique.

Soullignons en passant que les couplets des bien-pensants sur les droits de l'homme sont vite mis en sourdine dès lors qu'existent des possibilités de placement de capital très avantageuses.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Gérard Bordu. Je terminerai très rapidement en donnant notre avis sur ces problèmes et en présentant quelques propositions, évidemment préliminaires, que Georges Marchais reprend dans son livre *L'espoir au présent. (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

Il est illusoire de croire que l'on peut parvenir à avoir une grande industrie française en la spécialisant à outrance sur un nombre limité de créneaux. Il faut la reconstituer sur des bases nationales en accordant son développement à l'expansion du marché intérieur des biens de consommation, des biens intermédiaires et des biens d'équipement.

Seule une telle politique peut permettre de lever les hypothèques extérieures qui pèsent sur l'économie française dépendante pour trop de productions. Cela n'aura rien à voir avec l'autarcie, dans la mesure où nous considérons que pour se donner les moyens d'une coopération extérieure diversifiée une économie doit constituer un ensemble cohérent, solide et efficace.

Il conviendrait que notre économie se fonde sur des relations nouvelles avec les pays en voie de développement et avec les pays socialistes comme avec les autres pays. Elle a besoin d'un nouvel ordre international authentiquement démocratique, bâti sur la solidarité et d'une nouvelle division internationale du travail qui passe par la maîtrise sur les firmes multinationales et donc par certaines nationalisations, afin de réconcilier le travail, l'intérêt national et la coopération.

Une France non alignée se donnerait les moyens d'une telle politique, et c'est bien là ce que proposent les communistes pour notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à Mme Louise Moreau.

Mme Louise Moreau. Les échanges extérieurs français ont enregistré en 1979 un déficit de 13,3 milliards de francs, mais le solde des paiements courants est resté excédentaire avec plus de 4,9 milliards, grâce à ce que l'on appelle les « invisibles », c'est-à-dire essentiellement les services.

Nous avons tous conscience des mutations qu'imposent à l'économie française les évolutions géopolitiques en cours, les révolutions technologiques et les révolutions socio-politiques. Elles sont autant de contraintes qui se traduisent sur le plan économique par la naissance d'activités nouvelles quand d'autres disparaissent, par le peuplement de régions quand d'autres se dépeuplent, par des créations d'emplois quand d'autres se perdent.

En fonction de ce constat, il convient de se demander, monsieur le ministre, quelle sera notre stratégie en matière de services, de reconquête du marché intérieur et de l'emploi qualifié qui conditionne les fabrications pour l'exportation.

Le développement des exportations de services aux Etats-Unis est notoire. Leur volume est passé en effet de 43 milliards de dollars en 1970 à 175 milliards de dollars en 1979, avec un excédent de 35 milliards de dollars.

En France, en 1979, l'excédent des exportations de services a financé 40 p. 100 de nos achats de pétrole.

Mais quelles seront les perspectives dans les cinq prochaines années, alors que nous savons qu'en 1980 la note à payer par notre pays pour les matières de base — pétrole, matières premières... — atteindra près de 180 milliards de francs ?

Notre activité économique, qui dépend d'ores et déjà pour le quart du produit intérieur brut de nos ventes à l'étranger, évolue dans un contexte où s'accroît la part de notre marché intérieur conquise par nos concurrents directs, sur le terrain même de nos propres productions.

Le taux de pénétration des importations de produits manufacturés est aujourd'hui de 28,5 p. 100 contre 25,7 p. 100 en 1978. Ce n'est pas à vous qui avez siégé à l'Assemblée européenne, monsieur le ministre, que j'apprendrai ces problèmes.

L'aggravation de cette emprise, comme la vulnérabilité qu'elle illustre, appelle de la part de nos industriels une vigoureuse réaction de reconquête du marché national, nécessité que j'évoquais déjà à cette tribune il y a deux ans.

Qu'il s'agisse de conquérir des marchés à l'extérieur ou de reconquérir notre marché intérieur, notre capacité à conduire une telle politique dépendra de la formation des hommes et des perspectives de l'emploi.

L'économie française s'intègre en fait de plus en plus dans l'économie mondiale. On a cent fois établi le rapport, en termes monétaires, entre le montant des factures des achats de la France et le montant des ventes à l'étranger. De même, on a commencé à établir l'inventaire des produits que la France doit acheter et qu'elle peut vendre. On s'est enfin préoccupé de savoir à qui on achetait et à qui on vendait.

Mais il me paraît aussi extrêmement important de savoir quelles vont être les incidences des politiques économiques extérieures engagées sur l'emploi des Français. En un mot, faut-il privilégier la technologie avancée et ses emplois ? Devons-nous protéger les technologies exposées à la concurrence et leurs emplois ?

Dans ces conditions, monsieur le ministre, quelles études en profondeur vos services ont-ils menées, ou ont-ils l'intention d'entreprendre, pour évaluer les conséquences des transformations en cours de notre commerce extérieur sur le type, le nombre et la localisation des emplois ?

Nous savons tous par exemple qu'il manque 25 000 informaticiens en France.

Contraints d'équilibrer notre balance commerciale et de répondre — ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le souligner à cette tribune — à la concurrence des pays en voie d'industrialisation rapide, désormais capables d'inonder le marché mondial d'un nombre croissant de biens d'usage courant à faible valeur ajoutée mais produits en très grande quantité, nous sommes condamnés à livrer l'inévitable bataille de l'exportation.

Sur ce terrain, nous devons affronter non seulement les Etats-Unis et le Japon — avec lequel nous sommes pratiquement en guerre économique — mais aussi certains de nos partenaires de la Communauté économique européenne. Pour eux, comme pour nous, l'enjeu est simple : il faut vendre hors de ses frontières de plus en plus de produits à forte valeur ajoutée, tout en s'efforçant de conserver la plus large avance technologique possible sur ses concurrents immédiats.

Or le point de départ de toute opération d'exportation est lié à l'information, que celle-ci porte sur les marchés ou sur les opportunités à saisir. Je partage les avis exprimés sur ce sujet par MM. Mayoud et Millon.

Etes-vous certain, monsieur le ministre, que tous les industriels disposent de moyens d'accès suffisants à l'information pour être en mesure d'analyser leur aptitude à exporter ? Je pense en particulier aux dirigeants des P. M. I., susceptibles d'occuper certains créneaux mais dont les entreprises sont trop souvent dépourvues d'une structure suffisante pour connaître, comme il serait souhaitable, la réalité des différents marchés ou les possibilités qu'ils recèlent.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de bien vouloir prendre en considération la nécessité absolue de mettre sur pied le plus rapidement possible un système d'information fiable et rapide et de rattacher les chambres de commerce et d'industrie à un réseau de banques de données spécifiques. Cela permettrait à ces organismes consulaires de diffuser cette information.

M. le président. Madame Moreau, je vous prie de conclure.

Mme Louise Moreau. Je termine, monsieur le président.

Je souhaite, enfin, appeler l'attention du Gouvernement sur les problèmes de financement des P. M. E. qui s'orientent vers l'exportation.

Compte tenu des délais qui séparent trop souvent la date de livraison de celle du paiement, nombre d'entre elles abandonnent cette ambition faute d'une trésorerie suffisante, découragées à la seule pensée de perdre en frais financiers les gains qu'elles espèrent réaliser par leurs échanges avec l'extérieur !

Est-il possible, en conséquence, d'envisager un effort particulier pour mettre à leur disposition les crédits à court terme qui leur sont nécessaires ?

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

Mme Louise Moreau. De la réponse qui sera apportée dépend, pour une large part, leur volonté de s'engager résolument dans cette voie, où d'y renoncer.

A ce sujet, je vous serais reconnaissante, monsieur le ministre, de bien vouloir intervenir auprès de certains directeurs locaux de la Banque de France — mon ami Daillet est entièrement de mon avis — pour qu'ils prêtent une meilleure attention à la politique de développement du commerce extérieur de la France et cessent, par une attitude intransigeante à l'égard de certaines P. M. I., d'entraver leurs succès à l'exportation, en refusant de restituer à un chef d'entreprise une signature arbitrairement enlevée à l'occasion d'un incident bancaire provoqué par la faute d'un mauvais payeur.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

Mme Louise Moreau. Telles sont les quelques réflexions que je voulais vous soumettre.

Je voterai votre projet de budget, monsieur le ministre, bien que je le trouve insuffisant compte tenu de la guerre économique que nous subissons et qui s'accroît gravement.

M. Christian Pierret, rapporteur spécial. Le contraire nous aurait surpris.

Mme Louise Moreau. Le budget du commerce extérieur est, à mon avis, un des premiers budgets de la France et je suis désolée qu'il ne soit pas considéré comme tel. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du commerce extérieur.

M. Michel Cointat, ministre du commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs, dans l'intimité feutrée d'un bel après-midi d'automne, j'ai l'honneur de vous présenter le projet de budget pour 1981 du commerce extérieur.

Si je félicite les rares députés présents, vous me permettez cependant de regretter qu'il y ait si peu de parlementaires en séance car je suis convaincu que le commerce extérieur constitue l'un des moyens fondamentaux d'assurer l'expansion économique de notre pays. Tous les Français sont concernés et c'est pourquoi, malgré quelques heureuses exceptions, je m'étonne de cette indifférence de la part de l'Assemblée.

M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. le ministre du commerce extérieur. Les rapporteurs ont présenté une excellente analyse de ce projet de budget. Je ne la reprendrai donc pas et je me contenterai de formuler quelques réflexions d'ordre général et de répondre aux questions qui m'ont été posées.

Je ne suis pas un fataliste, monsieur Pierret, je ne suis pas un pessimiste, monsieur Mayoud, j'ai simplement la volonté, souriante peut-être mais ferme, de rétablir l'équilibre de nos échanges extérieurs, dont je reconnais que la situation est préoccupante. Cette affirmation devrait être de nature à vous rassurer.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je ferai deux observations d'ordre général.

La première observation répondra, d'ailleurs, en partie aux questions de M. Millon. Ce budget ne reflète en rien les crédits du commerce extérieur. Doit-on le regretter et critiquer la dispersion des crédits ? Je n'en suis pas sûr, car le ministre du commerce extérieur est une sorte de missionnaire. Ayant personnellement souffert, voici quelques années, des cloisonnements d'un ministère de gestion, je trouve en définitive plus exaltant d'occuper un ministère de mission. Je travaille en liaison avec tous les autres ministères et avec les crédits des autres ministères. Je ne crois donc pas qu'il y ait à regretter que ce budget ne constitue qu'un aspect de la politique du commerce extérieur.

Ma deuxième observation sera beaucoup plus terre à terre. M. le président de la commission des finances m'avait, le 22 octobre, adressé une lettre, fort courtoise mais critique et quelque peu polie sur la pierre tendre. Je n'ai, en effet, pas répondu complètement et en temps voulu aux quelque soixante questions qui m'étaient posées. Mais je ne suis en fonction que depuis trois semaines. Or il faut toujours une quinzaine de jours à un nouveau ministre pour s'installer, changer d'équipe, mettre des hommes neufs et se mettre au courant. Cela explique le retard que nous avons mis à répondre.

Je fais mon mea-culpa. Je vous assure que cela ne se renouvelera pas l'année prochaine si je suis encore ministre du commerce extérieur.

M. Jean-Marie Daillet. C'est souhaitable.

M. le ministre du commerce extérieur. Il ne m'était pas facile de connaître avec exactitude les secrets et les vertus de ce budget, alors que j'ai reçu hier soir seulement les documents des deux rapporteurs.

M. Christian Pierret, rapporteur spécial. Moi aussi.

M. le ministre du commerce extérieur. Je diviserai mon propos en quatre parties : premièrement, j'examinerai le projet de budget qui est soumis à votre approbation ; deuxièmement, je ferai quelques réflexions sur la balance du commerce extérieur ; troisièmement, je répondrai le mieux possible aux questions qui m'ont été posées ; quatrièmement, comme Mme Louise Moreau l'a souhaité, je tracerai le schéma général de l'action que j'entends mener au cours des six prochains mois.

Je me réjouis des interventions — excellentes — qui ont été faites, sauf d'une, dont la rengaine est bien connue. Je ne peux accepter que M. Bordu fasse référence à l'I.N.S.E.E. au sujet du pouvoir d'achat et de la consommation des ménages pour brosser un tableau affreusement noir de la situation française.

De 1973 à 1980, en sept ans, dans une période de crise, la consommation des ménages a augmenté en volume de 34 p. 100. C'est dire que deux ou trois fois plus de voitures, de machines à laver, etc., ont été vendues. Ce résultat n'est pas si médiocre. L'examen du projet de budget me conduit à donner quelques indications de caractère général.

Je vous accorde bien volontiers, monsieur le rapporteur spécial, que le projet de budget ne fait pas preuve d'une grande originalité. L'augmentation des crédits est sensiblement équivalente à celle des dépenses.

En ce qui concerne la banque de données des opérateurs français du commerce extérieur, vous avez satisfaction, madame Moreau, puisque je l'ai inaugurée le 21 octobre dernier.

Mme Louise Moreau. Très bien !

M. le ministre du commerce extérieur. Le centre français du commerce extérieur poursuit son programme dans la voie d'une démultiplication de son action. Je me suis aperçu hier à Dijon en inaugurant la foire internationale gastronomique que les adresses et les numéros de téléphone des conseillers commerciaux et des conseillers régionaux du C.F.C.E. en province ne sont pas toujours suffisamment connus.

Une centaine de contrats ont, en effet, été conclus entre le C.F.C.E. et les chambres de commerce pour décentraliser l'action et pour conseiller les petites et moyennes entreprises.

Je vous fais part d'une anecdote qui me fait particulièrement plaisir : le centième contrat a été signé le 3 octobre, le jour même de ma nomination comme ministre, avec la chambre de commerce et d'industrie de ma ville de Fougères. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Les crédits de l'agence pour la coopération technique industrielle et économique augmentent peu, contrairement à l'année dernière. Il s'agit en quelque sorte d'un réajustement. En revanche, les crédits du centre français des manifestations économiques à l'étranger, qui ont stagné pendant plusieurs années, ont fortement progressé. Il s'agit de l'un des réseaux les plus complets du monde qui comprend 187 postes occupés par 2 260 agents à la disposition des entreprises françaises de tous les secteurs.

J'indique à M. Millon que ce service accentue son effort en faveur des moyennes entreprises sans exclure pour autant les petites. Et je lui rappelle que la décision a été prise, lors du comité interministériel du 31 août 1979, de favoriser l'implantation à l'étranger des petites et moyennes entreprises sous forme de bonifications d'intérêt, de prêts participatifs, d'aménagements fiscaux. Ces dispositions sont actuellement mises en œuvre. Je me suis dernièrement mis d'accord avec M. le ministre de l'économie pour renforcer cette action.

M. Charles Millon. Très bien !

M. le ministre du commerce extérieur. L'évolution des activités du C.F.C.E. est quelque peu masquée. Les petites et moyennes entreprises sont particulièrement intéressées par les tests de

produits. Des foires sont organisées pratiquement aux frais du C.F.C.E., certains voyages sont payés et les collections sont contrôlées par les douanes. En 1979, trente-huit foires se sont tenues, cinquante se tiendront en 1980 et soixante-dix, selon les prévisions, en 1981.

S'agissant des missions industrielles à l'étranger, quarante-cinq ont eu lieu en 1980 contre vingt-six en 1979. Le programme prévu pour 1981 devrait également faire état d'une nouvelle progression.

La poursuite de l'organisation des journées d'information en France est marquée par la recherche de termes de plus en plus concrets.

Le programme annuel des manifestations économiques à l'étranger pour 1981 comportera une centaine de participations officielles françaises à des manifestations à l'étranger, notamment dans des pays cibles tels que les pays industrialisés.

L'A.C.T.I.M., qui est un organisme de coopération technique, a organisé 2 200 stages collectifs et individuels, 400 missions d'identification technique et 300 participations à des colloques de coopération.

Je n'aborderai pas plus en détail cette première partie.

Je vous invite à vous reporter aux rapports écrits qui sont fort bien faits.

La deuxième partie a trait au bilan du commerce extérieur français en 1980.

Les chiffres à cet égard ne sont pas enthousiasmants. J'ai d'ailleurs indiqué à la presse qu'ils sont préoccupants. Néanmoins, le bilan n'est pas dramatique. Il ne faut pas avoir toujours les yeux fixés sur la balance commerciale, c'est-à-dire sur les échanges de produits ; il convient aussi de tenir compte des services et des mouvements de capitaux. La situation, à cet égard, est quelque peu rassurante, mais cela ne veut pas dire pour autant qu'il ne faille pas continuer à être vigilant.

Le déficit commercial atteint 46 milliards pour les neuf premiers mois de l'année.

Quelles en sont les causes ? La hausse de la facture énergétique n'explique pas la totalité du déficit. En effet, la hausse du prix des produits énergétiques explique le déficit de 1979 par rapport à 1978, mais elle représente 95 p. 100 seulement de la différence entre 1980 et 1979. C'est la différence de 5 p. 100 qui me préoccupe au premier chef.

Cette évolution s'explique par une augmentation des importations de biens d'équipement professionnels. Ce fait n'est pas particulièrement troublant car il peut signifier qu'en échange les entreprises continuent à investir.

Mais elle s'explique aussi par une augmentation de 9 p. 100 des importations de biens d'équipement des ménages pour les neuf premiers mois de l'année, et par une très forte progression de l'ordre de 33 p. 100 des importations de biens de consommation, ce qui est plus grave.

Heureusement, si nos exportations ont tendance à stagner, le secteur de l'agro-alimentaire évolue d'une manière particulièrement satisfaisante.

Alors que le déficit était de un milliard pour les neuf premiers mois de 1978, l'excédent a atteint 2,6 milliards pour les neuf premiers mois de 1979, et nous pensons que pour l'ensemble de 1980, il atteindra dix, voire quinze milliards si l'on exclut les produits destinés à l'industrie. Cette évolution est véritablement extraordinaire.

M. Loïc Bouvard. En effet !

M. le ministre du commerce extérieur. Nous entendons développer ce secteur.

Les entreprises moyennes n'ont pas toujours une connaissance suffisante des marchés extérieurs et peut-être ne sont-elles pas toujours en mesure d'exporter. Or nous pouvons « décrocher » des contrats d'exportation dans le domaine alimentaire grâce à la réputation gastronomique de notre pays. Profitons-en pour conserver nos lauriers dans ce domaine et continuer à progresser.

De ces 46 milliards de déficit, il convient de soustraire ce que l'on appelle les exportations invisibles qui sont constituées par le négoce international, par les services et par les transferts unilatéraux. Le déficit se trouve alors ramené, pour les neuf premiers mois de l'année, à 22,5 milliards.

Cette situation, monseigneur le rapporteur spécial, n'est d'ailleurs pas originale. Le déficit de la République fédérale d'Allemagne, pour les huit premiers mois, a été de 49 milliards.

M. Christian Pierret, rapporteur spécial. Mais la production industrielle est nettement supérieure !

M. le ministre du commerce extérieur. Le déficit du Japon, pour les huit premiers mois, est de 50 milliards et celui des Pays-Bas, pays très commerçant, est de 4,7 milliards. Si vous comparez les 11 millions d'habitants des Pays-Bas aux 53 millions d'habitants en France, ce déficit équivaut à nos 22,5 milliards.

Vous avez considéré, monsieur Pierret, la part des importations dans le P. I. B. qui est de 21 p. 100 en France, contre 10 p. 100 aux Etats-Unis et 11 p. 100 au Japon. Je vous invite à examiner attentivement les chiffres, car elle est de 25 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et de près de 40 p. 100 au Pays-Bas.

Je suis d'accord avec vous pour reconnaître que ce sont les pays industrialisés qui nous causent le plus de souci, car ils sont solvables. On peut commercer avec eux sans avoir l'excuse de ne pas être payé. Dans ce cas, notre balance commerciale est largement déficitaire. C'est incontestablement sur ce point qu'il faut faire porter notre effort. Il est préoccupant de constater que nos déficits avec l'Allemagne, le Japon, les Etats-Unis représentent 34 des 46 milliards de déficit.

Mais tous les pays industrialisés ne sont pas dans la même situation. En tenant compte du solde de nos échanges avec la Grande-Bretagne, l'Italie et la Suisse, on reviendrait à 20 milliards au lieu de 34.

Ces constatations ne changent pas le raisonnement, mais il faut examiner la situation dans son ensemble. Il n'empêche pas qu'il existe un certain nombre de pays cibles tels que les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne et le Japon.

Ce n'est pas un hasard si M. François Missoffe a été chargé d'une mission opérationnelle au Japon pour pénétrer cette forteresse. Et ce n'est pas non plus un hasard si je me rends lundi prochain en Suède. En effet, parmi les pays industrialisés, les pays scandinaves ont une balance commerciale déficitaire.

M. Christian Pierret, rapporteur spécial. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre du commerce extérieur. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Christian Pierret, rapporteur spécial. Je crois comme vous, monsieur le ministre, que ce n'est pas la photographie d'une situation dans un instant donné qui est importante et porteuse d'enseignements, mais l'évolution de cette situation dans le temps, notamment la constatation de la dégradation de notre marché intérieur et la part de nos échanges extérieurs dans la production industrielle brute.

J'ai signalé dans mon rapport que cette part a été multipliée par deux en dix ans. C'est ce qu'il me paraît important de souligner plutôt que de se livrer à une comparaison entre des pays qui n'ont ni la même histoire ni les mêmes structures économiques. Dans nos comparaisons avec l'Allemagne, par exemple, on ne doit jamais oublier que nos productions industrielles ne représentent que 60 p. 100 de celles de ce pays. Nos échanges avec les pays développés ne sont absolument pas comparables avec ceux de la République fédérale d'Allemagne, qui est beaucoup plus puissante sur le plan industriel et, par conséquent, au niveau du commerce mondial.

Nous devons donc procéder à une comparaison entre la France d'il y a dix ans ou même cinq ans et celle d'aujourd'hui plutôt que de nous livrer à un examen de l'évolution interrégionale ou à une comparaison entre pays, y compris entre ceux du Marché commun.

M. le ministre du commerce extérieur. Nous prendrons rendez-vous, monsieur Pierret, pour en discuter, car il est vrai qu'il ne faut pas seulement regarder la photographie instantanée des choses, mais la projeter dans le temps, la voir cinématiquement pour parvenir à un résultat convenable. J'en suis le premier conscient. C'est la raison pour laquelle j'ai employé le mot « préoccupant ».

Je consacrerai la troisième partie de mon exposé à répondre aux questions qui m'ont été posées et notamment aux observations de la commission des finances.

La première observation a trait à la reconquête à terme du marché intérieur. Je n'insisterai pas sur ce sujet sur lequel je reviendrai dans ma conclusion.

La deuxième observation porte sur les négociations commerciales multilatérales menées au sein du G. A. T. T.

Ces négociations, achevées à la fin de 1979, ont abouti, ainsi que cela a été souligné dans les réponses du Gouvernement à diverses questions écrites ou orales, à des résultats sinon très satisfaisants, du moins convenables, pour les intérêts économiques de la Communauté et notamment de la France. Mais aucune nouvelle négociation officielle n'est actuellement en cours au sein de cet organisme. Si la commission des Communautés européennes mène actuellement des contacts exploratoires avec les autorités du Japon, elle n'a reçu à ce jour aucun mandat officiel, je tiens à le souligner. Les propositions qu'elle avait présentées en juillet dernier ont en effet été jugées inacceptables par la France parce qu'elles comportaient la suppression des mesures de protection communautaires vis-à-vis du Japon, et cela sans réciprocité réelle de la part de ce pays.

C'est pourquoi le Gouvernement continuera à veiller à ce qu'aucune négociation ne soit engagée qui ne conduise à une véritable réciprocité. Cette position très nette me semble indiscutable vis-à-vis de ce pays à la fois redoutable et ami.

La troisième observation de la commission des finances concerne les pays industrialisés. Comme je m'en suis expliqué tout à l'heure, c'est eux que notre politique commerciale prend pour cible car il ne suffit pas d'exporter, il faut encore vendre à des clients solvables et nous avons donc intérêt à braquer le projecteur sur les pays industrialisés.

La quatrième observation intéresse les secteurs du textile et de l'automobile.

Celui du textile est probablement le plus sensible de notre industrie et nous sommes conscients de la gravité de la situation. C'est pourquoi un plan global — plutôt que de relance — dont les principaux axes seront l'aide à l'investissement et à la modernisation, la surveillance accrue des importations et le développement des exportations, est actuellement en cours de préparation et, je l'espère, sera prochainement annoncé officiellement. Nous y travaillons ; ce matin encore, j'ai reçu les représentants de l'union des industries textiles pour en discuter.

S'agissant du secteur de l'automobile, le Gouvernement continuera de faire preuve de la plus grande fermeté à l'égard des importations « anormales », c'est-à-dire, en fait, celles qui concernent les automobiles japonaises.

En tout état de cause, comme cela a été convenu avec le Japon, leur taux de pénétration restera inférieur à 3 p. 100 sur le marché français. En cas de dépassement, nous prendrons les mesures nécessaires pour faire respecter notre accord.

La cinquième observation de la commission des finances est relative au contrôle douanier pour les importations de textiles. Je ne puis vous en parler longuement car ils sont plutôt de la compétence de la direction générale des douanes. C'est donc mon collègue le ministre du budget qui est concerné.

Je puis vous préciser que le plan en faveur de l'industrie textile et de l'habillement, à l'élaboration duquel je participe, prévoira effectivement un renforcement des contrôles douaniers, qui porteront, en particulier, sur le marquage de l'origine qui a déjà été instauré le 1^{er} octobre dernier.

Monsieur le rapporteur spécial, je ne répondrai pas à la sixième observation car il s'agit là d'un problème strictement monétaire. Je la transmettrai à mon collègue le ministre de l'économie afin qu'il vous réponde par écrit, si vous le voulez bien.

En concluant, je répondrai à la fois à M. le rapporteur pour avis, à M. Millon et à Mme Moreau. Ministre en fonction depuis moins d'un mois, je tenterai de tracer le premier schéma général de l'action que je vais essayer de mener. Vous voudrez bien le considérer comme une simple ébauche.

Notre objectif est d'équilibrer la balance commerciale. Mais c'est une lapalissade que de dire qu'il faut exporter plus et importer moins pour parvenir à cet équilibre.

Je pourrais résumer l'action que je conduirai en quatre verbes : simplifier, faire connaître, former, inciter.

Premièrement, simplifier : comme tout usager, je me suis plongé dans le maquis indescrivable que forment toutes les aides, tous les avantages, toutes les mesures décidées par le Gouvernement en faveur de l'exportation. J'attends avec beaucoup de bienveillance le rapport complet de M. Millon, dont la rédaction le fait se heurter à de grandes difficultés, compte tenu de la complexité du sujet. Tel Dédale, je n'ai pas encore réussi à sortir de ce labyrinthe. Il s'agit d'un excellent outil. Si un immense effort a été consenti, il faut que cet outil soit perçu et utilisable par tous.

Deuxièmement, faire connaître. J'ai annoncé hier, à Dijon, devant 300 chefs d'entreprise qu'il existait dans cette ville

non seulement le service du commerce extérieur de la chambre régionale de commerce et d'industrie, mais aussi un conseiller commercial, dont j'ai donné le nom, l'adresse et le numéro de téléphone. J'ai remarqué que l'assistance prenait note : l'existence de ce conseiller commercial n'était pas connue. A mes collègues bretons, que j'ai reçus amicalement à déjeuner à mon ministère, j'ai demandé s'ils connaissaient dans leur région l'existence d'un conseiller commercial. Les trois quarts d'entre eux — vous en avez été le témoin, monsieur Bouvard — m'ont répondu très franchement par la négative. Si les parlementaires ne savent pas qu'il y a un conseiller commercial en Bretagne, comment pouvez-vous que leurs compatriotes bretons le sachent ? Il faut donc « faire connaître », et cela autrement que par des brochures, des papiers ou des livres : les moyens audiovisuels qu'offrent la presse écrite et la radio doivent être utilisés. Il faut créer l'ambiance. Ainsi que le disait Auguste Detœuf, avant d'exporter ou avant de vendre, il faut créer le besoin. Créons ce besoin et démontrons aux Français qu'exporter est une nécessité vitale pour notre pays.

Troisièmement, former. Nous, Français, nous sommes des gens de bon goût, des gastronomes, des artistes, nous sommes aussi intelligents que les autres mais nous ne sommes pas tous nés exportateurs. Nous devons changer les mentalités et démontrer que nous sommes tous concernés par ce problème de l'exportation. Nous devons — et ce n'est pas si simple — former les gens à exporter. Il faudra probablement créer les structures permettant de dispenser cet enseignement. Je précise que sur 75 000 entreprises susceptibles d'exporter, 6 000 seulement contractent avec la Coface, l'organisme de garantie, et 10 000 seulement exportent régulièrement.

Toute notre action doit consister à convaincre les 30 000 moyennes entreprises qui emploient de cinquante à deux mille employés d'exporter, ce qui n'exclut pas de convaincre, dans certains secteurs seulement, une grande part des 300 000 petites entreprises supplémentaires. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Marie Daillet et M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. le ministre du commerce extérieur. Quatrièmement, inciter plus, c'est-à-dire traiter, en plus de l'arsenal législatif et réglementaire existant et qui est déjà considérable, quelques mesures nouvelles simples qui soient à la fois des mesures administratives, des mesures économiques, voire des mesures financières, de façon à créer une incitation puissante qui mobilise les moyennes, voire les petites entreprises, et les oriente vers l'exportation.

Car exporter devient un devoir national. C'est le signe de la volonté et du dynamisme des Français. C'est le signe du rayonnement de notre pays, qui s'opère, certes, à travers notre culture mais aussi à travers notre économie car culture et économie ne peuvent être séparés.

Si, actuellement, un industriel sur cinq exporte, ce qui témoigne déjà d'un effort méritoire, il est possible d'améliorer la situation, à condition que la collectivité nationale favorise cet effort. Mais si un industriel peut y consentir, pourquoi pas deux, pourquoi pas trois sur cinq ? Cela est essentiel pour notre expansion économique, car exporter régulièrement, c'est à la fois assurer l'avenir des entreprises, contribuer à la sauvegarde de l'emploi et, en affermissant encore la stabilité du franc, maintenir et améliorer si possible le revenu des Français.

Tous les Français, je le répète, sont concernés par le commerce extérieur de la France. C'est pourquoi, mesdames, messieurs, les députés, dépassant le cadre de ce projet de budget de 1981, que, je l'espère, vous voudrez bien voter, j'exprime le souhait que, dans toutes les régions de notre pays, vous m'aiderez à convaincre les Français que la conquête de nouveaux débouchés extérieurs est la principale clé qui ouvre la porte aux ambitions économiques de la France. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions.

Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à **M. Millon**.

M. Charles Millon. Monsieur le ministre, je vous poserai une question au nom de M. Longuet, retenu par des obligations impératives dans sa circonscription.

De très nombreuses entreprises françaises, petites et moyennes, s'efforcent chaque année de conquérir de nouveaux marchés à l'exportation.

Elles bénéficient pour cela de toute une série d'aides, et notamment des garanties apportées par la Coface.

Cependant, devant la nature des risques contentieux, il apparaît clairement que la garantie de la Coface n'apporte pas de solution actuellement et laisse, dans certains cas, les entreprises livrées à elles-mêmes, dès lors que leurs clients, tout en reconnaissant leur créance, refusent de la régler et engagent une procédure contentieuse ou arbitrale. La Coface n'intervenant que lorsque le sinistre est constaté, l'entreprise doit, durant toute la période d'arbitrage, assurer seule le financement de la créance en litige. Ce qui peut représenter un effort financier de plusieurs années se traduisant par des frais financiers qui peuvent aller jusqu'à compromettre la vie même de l'entreprise.

Cette situation est d'autant plus paradoxale que, si le sinistre était déclaré, l'entreprise se verrait immédiatement remboursée par la Coface, le trésor public se subrogeant dans les droits de l'entreprise pour se retourner contre l'Etat débiteur.

M. Longuet vous demande donc, monsieur le ministre — et vous me permettez de m'associer à sa requête — quelles mesures vous entendez prendre pour permettre aux entreprises françaises, engagées dans une procédure arbitrale, de bénéficier des moyens de trésorerie qui permettraient de leur faire supporter cette attente toujours trop longue. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à **M. le ministre du commerce extérieur**.

M. le ministre du commerce extérieur. Monsieur Millon, je vous remercie d'avoir évoqué ce problème difficile de jurisprudence et de droit pur. Il s'agit de faire état des difficultés provoquées pour un fournisseur français par un défaut de paiement de la part de son acheteur étranger en cas de litige commercial, la Coface suspendant toute indemnisation tant que le litige n'a pas été tranché par le juge du contrat ou par l'arbitre international éventuellement désigné.

En réalité, le litige commercial, portant, par exemple, sur la non-conformité des livraisons ou sur la fourniture d'équipements défectueux, peut être lié à une faute de l'exportateur. Par conséquent, la Coface ne peut pas accorder d'indemnisation tant que le juge ne s'est pas prononcé sur la responsabilité du fournisseur.

Toutefois, notamment lorsqu'un fournisseur français éprouve des difficultés très graves, il pourrait être envisagé de faire étudier par les services contentieux de cet organisme la possibilité d'octroyer une avance sur indemnisation dans deux cas précis, et dans ces deux cas seulement pour éviter tout abus : lorsque le contentieux élevé par l'acheteur étranger est manifestement sans fondement et quand il y a déni de justice, c'est-à-dire quand le juge désigné n'est pas en état de se prononcer, notamment du fait de la situation politique locale.

Mais il ne s'agit là que d'éventualités, qui ne s'appuient sur aucune jurisprudence. Le principe de non-indemnisation tant que le litige n'a pas été tranché demeure la loi des parties. En clair, voilà ce que cela signifie, monsieur Millon : lorsqu'un cas précis se présente, vous me le transmettez.

M. le président. La parole est à **M. Bouvard**.

M. Loïc Bouvard. Monsieur le ministre, la France n'occupe pas en Amérique latine le rang commercial qui devrait être le sien, et cela au moins pour deux raisons majeures :

En premier lieu, parce qu'il s'agit bien d'un continent immense constitué par l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, aux ressources matérielles et humaines considérables, globalement solvable, et qui a besoin de notre intervention pour son développement ; en second lieu, parce que l'Amérique latine partage les idéaux et la culture occidentale, est ouverte à la technologie française et parce que la France y est, en général, voulue, désirée et attendue.

Or, pour ne citer que quelques exemples, la France n'était, en 1978, que le septième client et le septième fournisseur de l'Argentine dont elle n'assurait que 2,6 p. 100 des achats. Les investissements français ne représentaient que 2 p. 100 des investissements étrangers au Venezuela, 4 p. 100 au Brésil et 5 p. 100 au Mexique. Je viens de citer les principaux pays.

Nous étions partout dépassés par les Etats-unis, le Japon, la République fédérale d'Allemagne et souvent par l'Italie, la Hollande, la Grande-Bretagne et quelquefois même par l'Espagne, la Suisse et la Grèce.

Disposez-vous des chiffres plus récents ? Sont-ils meilleurs ?

Dans ces pays, nos services d'expansion économique ne disposent que d'effectifs très faibles : cinquante-deux personnes, dont douze agents de catégorie supérieure au Brésil, par exemple, pays de 120 millions d'habitants, l'un des géants de l'avenir.

Je vous demande, monsieur le ministre, quelles mesures peuvent être envisagées par le Gouvernement français pour que cette situation, qui est à mes yeux inadmissible, soit rapidement modifiée.

Vous connaissant, je sais que vous aurez à cœur de redresser la barre pour ce qui est de l'influence économique et — pourquoi ne pas le dire ? — politique de la France en Amérique latine, et je me permettrai de vous faire quelques suggestions intéressant quelques points qui me semblent fondamentaux, outre ceux, déjà abordés, concernant le financement et les banques de données.

Premièrement, ne devrait-on pas organiser un flot continu de missions économiques rassemblant nos industriels grands, moyens et petits vers chacun de ces pays ? J'applaudis aux propos tenus par M. Millon à ce sujet.

Deuxièmement, ne devrait-on pas faire appel aux hommes politiques afin que, parallèlement aux hommes d'affaires, ils participent à ces missions et engagent le dialogue au niveau qui est le leur ?

Troisièmement, ne devrait-on pas inviter périodiquement des hommes d'affaires et des hommes politiques de chacun de ces pays, et notamment les responsables intermédiaires — ô combien efficaces, le plus souvent ! — à venir en France rencontrer leurs homologues ?

Quatrièmement, ne devrait-on pas, sur une bien plus grande échelle qu'aujourd'hui, faire venir en France pour des stages et des séminaires de travail les étudiants les plus brillants de ces pays, ceux du moins qui se destinent aux affaires et sont à même d'influencer par la suite la politique des firmes dans lesquelles ils entreront ? C'est ainsi que travaillent les Allemands, monsieur le ministre.

Enfin, ne doit-on pas envoyer en poste dans ces pays amis et ouverts à l'influence française un plus grand nombre d'hommes de la meilleure qualité, pour s'assurer notamment qu'il n'existe pas ce que j'appellerai une concurrence franco-française ?

Ne s'agirait-il pas là, monsieur le ministre, d'investissements indispensables en hommes et en moyens pour l'œuvre capitale que vous entreprenez ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du commerce extérieur.

M. le ministre du commerce extérieur. Monsieur Bouvard, je vous remercie d'avoir posé cette question fondamentale.

Je ne dirai rien des hommes, mais vous serez satisfait, j'imagine, d'apprendre que le conseiller commercial que nous venons d'envoyer au Venezuela était conseiller commercial à Rennes : il ne peut donc être que d'excellente qualité ! (*Sourires.*)

M. Loïc Bouvard. Il sera peut-être mieux connu là-bas que par ses compatriotes !

M. le ministre du commerce extérieur. Vous avez eu raison de souligner quel intérêt présentait le renforcement de la présence française en Amérique latine.

Si l'on fait abstraction de l'influence prépondérante des tout-puissants Etats-Unis dans cette partie du monde, on s'aperçoit que la présence de la France, loin d'être négligeable, est significative par comparaison à l'influence de pays autres que les Etats-Unis. Elle soutient la comparaison avec celle de nos principaux partenaires de la C. E. E.

Nos exportations vers l'Amérique latine se sont accrues de 39 p. 100 en 1979 et de 23 p. 100 au cours des huit premiers mois de l'année 1980 : elles représentent déjà 3 p. 100 de nos exportations totales contre 2,5 p. 100 en 1978. Je n'aime guère les chiffres, mais, quand ils sont significatifs, ils méritent bien d'être cités !

Alors que notre balance commerciale avec l'ensemble des pays de l'Amérique latine était déficitaire de un milliard de francs en 1977, elle a enregistré, en 1979, un excédent de deux mil-

liards de francs. En 1980, ce ne sont plus tout à fait les mêmes résultats. Notre balance sera légèrement déficitaire en raison de nos achats de pétrole au Mexique et au Venezuela. De là vient la différence. Notre taux de couverture globale atteindra quand même environ 90 p. 100. Sans le pétrole, la balance serait fortement excédentaire, plus encore qu'en 1979.

Les résultats de notre commerce s'appuient sur le dynamisme de grands groupes industriels français, notamment dans le domaine des transports, avec l'automobile, les chemins de fer et le métro, dans celui de l'énergie, avec les centrales thermiques et hydrauliques ou dans celui des télécommunications. Mais les petites et moyennes industries, encouragées par le réseau constitué par le centre français du commerce extérieur, nos agents en province, et les P. E. E. — postes de l'expansion économique — en Amérique latine s'intéressent de plus en plus à cette zone, en particulier aux pays du pacte Andin, pays qui sont en fait entraînés par le Venezuela et le Mexique.

Depuis le mois d'août 1979, je vous le rappelle, sous l'autorité du Premier ministre, nos efforts de promotion commerciale ont été progressivement orientés vers certains pays au premier rang desquels figurent les pays pétroliers, et plusieurs pays dont les perspectives sont jugées intéressantes : cinq pays latino-américains figurent parmi ces « cibles prioritaires », le Venezuela et le Mexique, bien entendu, mais aussi la Colombie, l'Argentine et le Brésil. Les cycles ne sont d'ailleurs pas les mêmes pour les uns et pour les autres, car les biens de consommation pénètrent plus facilement au Mexique ou au Venezuela, mais moins au Brésil, où la préférence est accordée aux biens d'équipement professionnels.

De fait, le Venezuela, en particulier, est depuis douze mois le deuxième marché, après les Etats-Unis, au titre des contrats d'assurance prospection octroyés, sur leur demande, à nos exportateurs. En outre, le comité des foires a inscrit dans son programme pour 1981 une très lourde opération « semaine technique française » à Buenos Aires, une tournée « matériel médical et hospitalier français » au Mexique, au Venezuela, en Colombie et une participation française à cinq autres manifestations organisées en Amérique latine.

Sur le plan financier, enfin, la France a souscrit à la banque interaméricaine de développement en 1979, vous le savez, et des protocoles financiers sont opérationnels avec le Mexique, le Brésil, le Pérou et la Colombie. Plusieurs autres sont à l'étude.

Ces efforts doivent, bien entendu, être poursuivis. Ils méritent d'être favorisés également à l'échelon politique. Ce n'est pas un hasard si mon prédécesseur, M. Jean-François Deniau, s'est rendu l'an dernier au Mexique et en Colombie, si le secrétaire d'Etat à l'Agriculture, M. Fouchier, revient du Venezuela. Et ce ne sera pas non plus un hasard si je pars, à la fin de l'année, au Brésil.

M. Jean-Marie Daillet. Bravo !

M. le ministre du commerce extérieur. En 1981, bien entendu, je ne sais pas encore ce que je ferai, mais je puis vous assurer que je continuerai ce marathon ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. Les crédits concernant le commerce extérieur sont inclus dans les crédits inscrits à la ligne « Economie et budget : III. — Economie », qui seront mis aux voix lors de l'examen des crédits concernant l'économie.

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant le commerce extérieur.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SENAT APRES DECLARATION D'URGENCE

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, relatif au travail à temps partiel dans la fonction publique.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2020 distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 4 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI ADOPTES PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat, relatif à la protection de l'emploi des salariés victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2021, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat, modifiant la loi n° 79-10 du 3 janvier 1979 portant diverses mesures en faveur des salariés privés d'emploi qui créent une entreprise.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2022, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Lundi 3 novembre 1980, à quinze heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981, n° 1933 (rapport n° 1976 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Economie et budget :

I. — Charges communes :

Annexe n° 15. — M. Henri de Gastines, rapporteur spécial ;

Annexe n° 16. — (Entreprises publiques), M. Jacques Féron, rapporteur spécial ; avis n° 1981, tome VIII (Entreprises nationales) de M. Christian Nucci, au nom de la commission de la production et des échanges.

Budget annexe de l'Imprimerie nationale :

Annexe n° 48. — Mme Gisèle Moreau, rapporteur spécial.

Taxes parafiscales : (Etat E à l'exception de la ligne 74 relative à la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision) :

Annexe n° 55. — M. Robert Vizet, rapporteur spécial.

Economie et budget : (suite) :

II. — Section commune ;

III. — Economie ;

IV. — Budget.

Annexe n° 17. — M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial ; avis n° 198 tome VII (Consommation), de M. Martin Malvy, au nom de la commission de la production et des échanges.

Budget annexe des monnaies et médailles :

Annexe n° 51. — M. Roger Combrisson, rapporteur spécial.

Comptes spéciaux du Trésor (art. 20 à 29) :

Annexe n° 54. — M. Alain Savary, rapporteur spécial.

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures vingt-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

Démission d'un membre d'une commission.

M. François Léotard a donné sa démission de la commission des lois, de la législation et de l'administration générale de la République.

Nomination de membres de commissions.

(Application de l'article 38, alinéa 4, du règlement.)

Le groupe union pour la démocratie française a désigné :

M. Germain Gengenwin pour siéger à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

M. François Léotard pour siéger à la commission des affaires étrangères.

Candidatures affichées le vendredi 31 octobre 1980, à onze heures quarante cinq, publiées au *Journal officiel* (Lois et décrets) du samedi 1^{er} novembre 1980.

Les nominations prennent effet dès la publication au *Journal officiel*.

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des deux séances du vendredi 31 octobre 1980.

1^{re} séance : page 3371 ; 2^e séance : page 3393.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75752 Paris CEDEX 13.	
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.		
Assemblée nationale:				Téléphone	Renseignements : 575-62-31
03	Débats	72	282		Administration : 578-61-39
07	Documents	260	558	TELEX	
Sénat:					
05	Débats	56	162		
09	Documents	260	540		

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 1 F (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)